

CHAPITRE I : COMPTABILITE GENERALE ET SON ROLE

1- NOTIONS DE L'ENTREPRISE

A- DÉFINITION

Une entreprise est une organisation indépendante qui produit des biens ou des services pour le marché.

B- TYPES D'ENTREPRISE

On distingue plusieurs critères de classification de l'entreprise.

a- 1- Le critère du secteur d'activité (critère économique)

Ainsi on distingue :

- Les entreprises agricoles : qui travaillent dans l'élevage et l'agriculture.
- Les entreprises industrielles : qui ont pour but de transformer les matières premières (bois) en produits finis (bureaux).
- Les entreprises commerciales : qui achètent et revendent des marchandises sans les transformer (épicerie, supermarché).
- Les entreprises de services : qui vendent à leurs clients des services divers (agence de voyage, banque, assurance...).

Remarque :

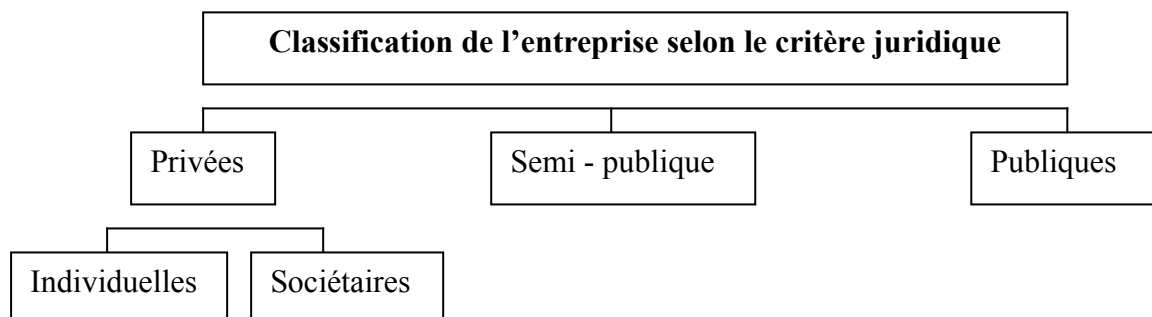
Par convention les économistes désignent :

- ❑ L'activité agricole → secteur primaire
- ❑ L'activité industrielle → secteur secondaire
- ❑ L'activité commerciale → secteur tertiaire

b- 2- Le critère de la nature juridique

Ainsi on distingue :

- ❑ Les entreprises publiques : ce sont des entreprises dont le capital appartient à l'Etat (exemple : O.C.P., R.A.M...)
- ❑ Les entreprises privées : ce sont des entreprises dont le capital appartient à des particuliers et dans lesquelles on trouve :
 - Les entreprises individuelles : dont le capital est détenu par un seul particulier (tailleur, menuisier, salon de coiffure, cybercafé...)
 - Les entreprises sociétaires : dont le capital appartient à des associés.
- ❑ Les entreprises semi-publiques ou mixtes : dont le capital appartient à l'(Etat et au privé (soit des particuliers ou des sociétés).



2- DÉFINITION DE LA COMPTABILITÉ

La comptabilité est la technique qui permet l'enregistrement de toutes les opérations effectuées par l'entreprise (exemple : achat et vente de marchandises) au cours d'une période déterminée. Cette période est appelée **exercice comptable**.

La comptabilité générale est une comptabilité obligatoire qui mesure le résultat.

3- DDISPOSITIONS LÉGALES

La loi 9-88 promulguée le 25/12/88 stipule que toute personne physique ou morale ayant la qualité de commerçant doit tenir une comptabilité. En effet cette loi définit aussi bien les objectifs que les modalités de la tenue d'une comptabilité dans le cadre **d'un Code Général de la Normalisation Comptable (C.G.N.C.)** qui comporte principalement le **Plan Comptable Général de L'entreprise**.

4- RÔLE DE LA COMPTABILITÉ

Si la loi marocaine impose la tenue de la comptabilité c'est parce que la comptabilité est d'une double utilité.

❑ Utilité de gestion :

En effet, grâce à la comptabilité, l'entreprise est capable d'effectuer un contrôle minutieux et continu de son activité quantitativement et qualitativement. En outre la comptabilité fournit des données qui vont servir à l'entreprise pour la prise de décision.

❑ Utilité juridique :

La comptabilité constitue une preuve pour l'entreprise concernant ses relations (exemple : vol de caisse) et aussi relations externes avec les tiers (exemple : opérations d'achat et de vente).

CHAPITRE II : NOTION DE BILAN

II- DÉFINITION DU PATRIMOINE

Le patrimoine est l'ensemble formé par les biens et les dettes d'une personne juridique (personne physique ou morale).

Exemple 1 :

M. Ali, commerçant, vous remet la liste ci-après relative aux éléments de son patrimoine :

- Une maison d'habitation personnelle d'une valeur de 500.000dh ;
- Un atelier lui appartenant d'une valeur de 700.000dh ;
- Du matériel d'une valeur de 850.000dh ;
- Des matières premières en stock d'une valeur de 150.000dh ;
- Des dettes auprès de son fournisseur d'un montant de 75.000dh ;
- Des créances sur son client Sanae d'un montant de 15.000dh ;
- Une camionnette de livraison des produits finis d'une valeur de 175.000dh ;
- Une dette auprès de sa banque de 150.000dh ;

- Une voiture de tourisme personnelle d'une valeur de 180.000dh ;
 - Un dépôt auprès de la caisse d'épargne nationale de 240.000dh.
- 1- Présenter dans un tableau à doubles colonnes, les éléments positifs et les éléments négatifs du patrimoine de M. Ali.
 - 2- Calculer la situation patrimoniale.

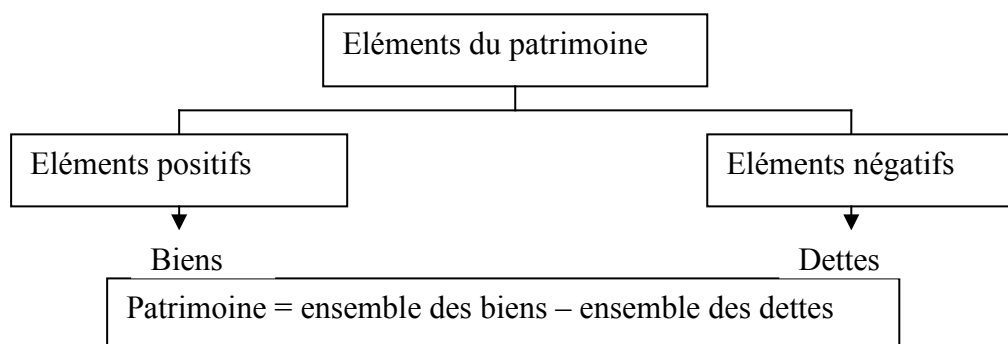
Solution :

1- Tableau

ELEMENTS POSITIFS		ELEMENTS NEGATIFS	
- Maison d'habitation personnelle	500.000	- Dettes auprès du fournisseur	75.000
- Atelier	700.000	- Dettes auprès de la banque	150.000
- Matériel	850.000		
- Matière première en stock	150.000		
- Créances sur le client Sanae	15.000		
- Camionnette	175.000		
- Voiture de tourisme personnelle	180.000		
- Dépôt auprès de la Caisse d'Epargne Nationale	240.000		
	2.810.000		225.000

2- La situation patrimoniale de M. Ali est égale aux éléments positifs moins les éléments négatifs du patrimoine

$$2.810.000 - 225.000 = 2.585.000 \text{ dh}$$



III- AFFECTATION DU PATRIMOINE

Le patrimoine de l'entreprise se divise en deux éléments essentiels :

1. LES BIENS OU LES VALEURS POSSÉDÉES

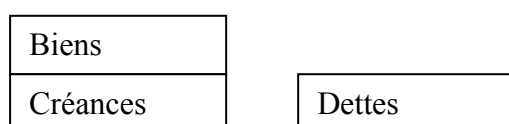
Qui peuvent être soit :

- **des biens matériels** : qui ont une existence physique comme les machines, les marchandises...
- **des biens non matériels** : qui sont des droits ayant une valeur, ce sont les créances.

2. LES DETTES OU VALEURS DUES

Les dettes de l'entreprise sont les sommes d'argent que l'entreprise doit à ses tiers.

Schéma d'un patrimoine



Remarques :

Du point de vue comptable, on ne retient que les éléments affectés et réservés au patrimoine de l'entreprise. Alors que ceux réservés au patrimoine privé de l'exploitant n'intéresse pas la comptabilité.

Exemple : Une voiture utilisée exclusivement pour les besoins de l'entreprise (comme les visites aux clients) fait partie du patrimoine de l'entreprise.

Mais, une voiture réservée aux déplacements de la famille sera considérée comme éléments du patrimoine privé de l'exploitant.

Exemple d'application n°2 :

M. Mourad dispose des éléments suivants au premier septembre 2006.

- Local de 200.000dh ;
- Réfrigérateur de 8.000dh ;
- Meuble de 7.000dh ;
- Camionnette de 120.000dh ;
- Voiture de 40.000dh ;
- Avoir en banque : compte bancaire 140.000dh ;
- Maison : 250.000dh ;
- Dette envers la Banque Populaire : 100.000dh.

Le 01/10/2006, M. Mourad décide de créer une épicerie grâce au transfert des éléments suivants de son patrimoine : local, réfrigérateur, meuble, moitié de son avoir en banque. En plus, il a emprunté 80.000dh de AttijariWafabank pour les besoins de son commerce.

T.A.F.:

- 1- Déterminer la valeur du patrimoine de M. Mourad au 01/09/2006
- 2- Déterminer la valeur du patrimoine de l'entreprise « Epicerie Mourad » au 01/10/2006
- 3- Déterminer la valeur du patrimoine de M. Mourad au 01/10/2006

Solution :

1- Patrimoine de M. Mourad au 01/09/2006 : $P = (\text{biens} + \text{créances}) - \text{dettes}$

Les biens : 200.000 + 8.000 + 7.000 + 120.000 + 40.000 + 140.000 + 250.000 = 765.000	Les dettes : 100.000
---	-------------------------

2- Calcul du patrimoine de l'entreprise « Epicerie Mourad » au 01/10/2006

$$= (200.000 + 8.000 + 7.000 + 140.000/2) - 80.000$$

$$= 285.000 - 80.000 = 205.000 \text{ dh}$$

3- Calcul du patrimoine de M. Mourad au 01/10/2006

Patrimoine = (biens + créances) – dettes

$$= (120.000 + 40.000 + 140.000/2 + 250.000) - 100.000 = 380.000 \text{ dh}$$

IV- DÉFINITION DE L'EXERCICE COMPTABLE

Un exercice comptable est la période pour laquelle l'entreprise effectue sa comptabilité. Cette période est généralement une année qui commence du 01 janvier au 31 décembre.

V- DÉFINITION DU BILAN ET PRÉSENTATION

1. DÉFINITION

a- Exemple

Prenons l'exemple de l'entreprise « Epicerie Mourad » créée au 01/10/2006 et traçons un tableau qui fait apparaître les différents éléments du patrimoine de l'entreprise.

Emplois		Ressources	
Eléments	Montant	Eléments	Montant
Local	200.000	Capital	205.000
Réfrigérateur	8.000		
Meuble	7.000		
Banque	70.000		
		Dettes	80.000
Total	285.000	Total	285.000

b- Définition

Le bilan est un tableau qui décrit la situation patrimoniale de l'entreprise (biens – dettes) à un moment donné. Le bilan est l'état de synthèse qui traduit aux termes comptables les moyens financiers dont dispose l'entreprise (appelés **ressources**) et les utilisations de ces moyens (appelés **emplois**).

Remarque :

En comptabilité, on appelle la partie gauche du bilan contenant les emplois l'**actif** et la partie droite qui contient les ressources le **passif**.

c- Application n°1

M. Thami vient de créer une entreprise d'imprimerie :

-Le 08/10/2006 : il a déposé 300.000dh à al B.M.C.E.

-Le 10/10/2006 : la même banque lui a accordé un crédit de 150.000dh.

-Le 15/10/2006 : il a acheté par chèque bancaire : -local de 150.000dh

-machine de 70.000dh

-matières premières : 50.000dh

-matériel de transport : 120.000dh

-Le 22/10/2006 : il dépose en caisse la somme de 40.000dh retirée de la B.M.C.E.

Le bilan de M. Thami

Eléments	Montant	Eléments	Montant
Local	150.000	Capital	300.000
machine	70.000		
Matière première	50.000		
Matériel de transport	120.000		
Caisse	40.000	Dettes	150.000
Banque	20.000		
Total	450.000	Total	450.000

2. APPROCHES DU BILAN

On peut analyser le bilan à travers deux approches différentes :

a- Approche juridique

Du point de vue juridique, le bilan contient :

❑ A l'actif :

▪ **Les biens matériels :** qui sont les différents biens dont dispose l'entreprise. Tels que : les immeubles, les terrains, les matières premières, les marchandises...

▪ **Les biens immatériels :** qui sont tous les droits appartenant à l'entreprise et qui ont une valeur. Tels que : les créances sur les clients, les brevets d'invention, les programmes d'informatique...

❑ Au passif :

▪ **Les capitaux propres :** qui représentent les sommes d'argent apportées et créées par l'entrepreneur.

▪ **Les dettes :** qui sont les obligations qui résultent des contrats effectués avec les fournisseurs, les banques...

b- Approche économique

Du point de vue économique le bilan contient :

▪ **Des emplois :** qui sont l'ensemble des biens et des créances que possède une entreprise grâce à ses propres moyens financiers.

▪ **Des ressources :** qui sont les différents moyens financiers apportés par l'entrepreneur.

3- PRÉSENTATION SIMPLIFIÉE DU BILAN

Tous les éléments du bilan sont classés selon un critère que ce soit en actif ou au passif.

a- Principaux postes de l'actif

Les éléments de l'actif du bilan sont classés par ordre de *liquidité croissante*.

La liquidité est l'aptitude d'un bien ou d'une créance à se transformer en argent.

On distingue alors en actif :

- **Actif immobilisé** : ce sont des biens et des créances qui durent plus d'un exercice comptable et dont l'entreprise a besoin pour fonctionner.

Exemple : terrain, constructions, matériels, prêts immobilisés, titres de participation...

- **Actif circulant** : ce sont les biens et les créances qui se renouvellent constamment.

Exemple : stock (de marchandises, produits finis, matières premières), créances sur clients...

- **Trésorerie actif** : Ce poste comprend les éléments liquides que possède l'entreprise.

Exemple : les avoirs en banque, les avoirs déposés au centre chèque postaux C.C.P., les avoirs en caisse.

b- Principaux postes du passif

Les éléments du passif de bilan sont classée par ordre **d'exigibilité croissante**.

L'exigibilité est le délai de remboursement d'une dette. On distingue au passif :

- ❑ **Les capitaux propres** : qui forment la fortune de l'entreprise et qui lui appartiennent.

Ils sont soit :

- Apportés par l'entrepreneur individuel ou les associés : c'est **le capital**.
- Soient des ressources que l'entreprise a créées durant son activité c'est **le bénéfice**.

Mais l'entreprise peut réaliser **une perte** qui vient diminuer les capitaux propres.

Donc, si le résultat est **bénéfice** : il est inscrit au passif avec signe (+). En cas de **perte** on l'inscrit au passif avec signe (-).

Remarque: les capitaux propres comprennent aussi les réserves qui sont une forme d'épargne.

- ❑ **Les dettes financières** : sont des dettes contractées pour une durée assez longue (**2→10 ans**) qui doivent financer les emplois durables de l'entreprise comme achat de matériel.

Exemple : dettes financières : dettes auprès des établissements de crédit ou des fournisseurs d'immobilisation.

- ❑ **Des dettes circulantes** : ce sont des dettes contractées pour une courte durée (**quelques semaines ou quelques mois**). Il s'agit principalement des dettes envers les fournisseurs de matières premières et de marchandises, envers l'Etat et les organismes sociaux comme la C.N.S.S.

- ❑ **Trésorerie passif** : Ce sont les sommes que l'entreprise doit à la banque et qui sont remboursables rapidement.

Exemple : facilités de caisses, avances de la banque ou découvert de compte.

Schéma simplifié d'un bilan d'une entreprise

ACTIF	PASSIF
- Actif immobilisé Frais préliminaires, brevets, constructions, prêts immobilisés	-Financement permanent Capitaux propres Capital, Résultat Dettes de financement Emprunt
- Actif circulant	- Passif circulant

Marchandises, clients - Trésorerie actif Banques, chèque postaux, caisse	Fournisseurs, C.N.S.S., Etat - Trésorerie passif Banques
TOTAL ACTIF	TOTAL PASSIF

Bilan de clôture

A la fin de chaque exercice comptable, l'entreprise doit établir son bilan appelé **Bilan de clôture** qui fait apparaître l'état patrimonial de l'entreprise. Ce bilan doit avoir le total de l'actif égale à celui du passif en faisant apparaître le résultat réalisé par l'entreprise qui peut être soit :

- ❑ **Positif** : c'est à dire un bénéfice, il sera donc inscrit avec signe (+) au passif parmi les capitaux propres.
- ❑ **Négatif** : c'est à dire une perte il doit être enregistré avec signe (-) au passif parmi les capitaux propres.

I- VARIATIONS DU BILAN ET RÉSULTAT

Les opérations effectuées par l'entreprise sont de deux types :

- les opérations ayant une incidence sur les capitaux propres ;
- les opérations n'ayant pas une telle incidence.

Le résultat qui en découle peut être bénéficiaire, déficitaire, nul. L'impact du résultat sur la situation patrimoniale de l'entreprise est donc soit +(enrichissement) soit - (appauvrissement).

1- LES OPÉRATIONS AYANT UNE INCIDENCE SUR LES CAPITAUX PROPRES

a- Augmentation des capitaux propres

Exemple :

Apports nouveaux de 35.000 dh par l'exploitant de l'entreprise (versement dans le compte banque). Cette opération a une double incidence :

- au passif, un apport de fonds de 35.000dh fait augmenter les capitaux propres (c'est une ressource stable). Les capitaux propres passent de 565.000 à 600.000dh.
- à l'actif, un emploi qui fait augmenter les avoirs en banque du même montant (35.000dh). les avoirs en banque passent de 15.000dh à 50.000dh.

a- Diminution des capitaux propres

Exemple :

Vente de marchandises de 3.000dh ayant coûté 4.000dh (en espèce).

- A l'actif: * le stock baisse de 4.000dh ;
* la caisse augmente de 3.000dh
- Au passif: * les capitaux propres baissent de 1.000dh ;
* cette baisse exprime une perte de 1.000dh.

2- LES OPÉRATIONS SANS INCIDENCE SUR LES CAPITAUX PROPRES

Exemple :

Règlement d'une dette fournisseurs de 5.000dh par caisse (espèces)

- à l'actif: la caisse diminue de 5.000dh ;
- au passif: les dettes fournisseurs diminuent de 5.000dh.

Application n °2

La situation financière de l'entreprise Ali nous est communiquée au 01/01/2006 et 31/12/2006

Les éléments	Valeurs 01/01/06	Valeurs 31/12/06
Caisse	10.362	11.316
Capitaux propres	350.000	?
Avoir aux chèques postaux	30.260	25.265
Avoir à la B.M.C.E.	30.186	32.728
Clients	114.686	122.937
Dépôts et cautionnements versés	6.354	6.354
Clients effets à recevoir	55.635	62.314
Fournisseurs effets à payer	79.327	86.391
Fonds commercial	90.000	90.000
Fournisseurs	121.954	144.526
Mobilier de bureau	18.848	17.342
Matériel de bureau	75.650	60.315
Matériel de transport	69.300	55.440
Stock de marchandises	?	63.231

T.A.F. Sachant que le capital n'a pas été modifié

- 1- Établir le bilan d'ouverture de l'entreprise
- 2- Etablir le bilan de clôture de l'entreprise
- 3- Commenter les deux bilans

Corrections de l'application n°2 :

1-

Bilan d'ouverture de l'entreprise Ali			
Actif		Passif	
Eléments	Montant	Eléments	Montant
Actif immobilisé		Capitaux propres	
Fonds commercial	90.000	Capital	350.000
Matériel de transport	69.300		
Mobilier de bureau	18.848		
Dépôt et cautionnement versés	75.650		
Actif circulant		Passif circulant	
Stock de marchandises	50.000	Fournisseurs	121.954
Clients	114.686	Fournisseurs effets à payer	79.327
Clients effets à recevoir	55.635		
Trésorerie actif			
Banques	30.186		
Chèques postaux	30.260		
Caisses	10.362		
Total	551.281	Total	551.281

2-

Bilan de clôture de l'entreprise Ali			
Actif		Passif	
Eléments	Montant	Eléments	Montant
Actif immobilisé		Capitaux propres	
Fonds commercial	90.000	Capital	350.000
Matériel de transport	55.440	Résultat déficitaire	-33.675
Mobilier de bureau	17.342		
Matériel de bureau	60.315		
Dépôt et cautionnement versés	6.354	Passif circulant	
Actif circulant		Fournisseurs	144.526
Stock de marchandises	63.231	Fournisseurs effets à payer	86.391
Clients	122.937		
Clients effets à recevoir	62314		
Trésorerie actif			
Banques	32.728		
Chèques postaux	25.265		
Caisses	11.316		
Total	547.242	Total	547.242

3- Patrimoine = Biens – dettes

P1 : (551.281 – 201.281) = 350.000 dh

P2 : (547.242 – 230.917) = 316325 dh

Résultat = P2 – P1

= 316.325 – 350.000

Résultat = - 33.675 dh c'est un résultat négatif

Exercices

Exercice n°1

Exercice n°2

Exercice n°3

Corrections des exercices :

Correction de l'exercice n°1

1- La valeur de l'entreprise (richesse) au début de 1995 :

Patrimoine = (biens + créances) – dettes

= (30.000 + 27.000 + 3.000 + 5.800) – (14.300 + 8.000)

= 65.800 - 22.300

= 43.500dh

2- *Pendant l'année 1995 : Abdou a apporté 30.000dh càd que son capital est augmenté de 30.000, de même ses biens ont connu une augmentation de 30.000dh (caisse ou banque).

Le patrimoine = 43.500 + 30.000 = 73.500 dh.

Ou (65.800 + 30.000) – 22.300

= 95.800 – 22.300

= 73.500 dh

*A la fin de 1995 : Abdou trouve qu'il a un patrimoine de 90.000dh donc il a réalisé un bénéfice = 90.000 – 73.500 = 16.500dh

3- Abdou a prélevé 32.000 de ses biens donc le total des biens : $95800 - 32.000 = 63.800\text{dh}$
donc le bénéfice sera de : $= 90.000 - \text{ancien patrimoine}$
 $= 90.000 - (63.800 - 22.300)$ ou $90.000 - (73.500 - 32.000)$
 $= 90.000 - 41.500$
 $= 48.500\text{dh}$

ou $165.000 + 32.000 = 48.500\text{dh}$

ou $(90.000 + 32.000) - (73.500) = 48.500$

Correction de l'exercice n°2

1-

Bilan de l'entreprise Ahmed					
Eléments Actif	Montant Début 2006	Montant Fin 2006	Eléments Passif	Montant Début 2006	Montant Fin 2006
Actif Immobilisé			Financement permanent		
Matériel et outillage	107.000	162.000	Capital personnel	169.400	169.400
Mobilier de bureau	32.000	36.000	Résultat (bénéfice)		+20.400
Total	139.000	198.000	Emprunt Crédit du Maroc	65.600	61.000
			Emprunt B.M.A.O.		40.000
			Total	235.000	290.800
Actif Circulant			Passif Circulant		
Matières premières	39.000	35.000	Fournisseurs	83.000	115.300
Produits finis	14.000	19.500	Etat	2.800	3.500
Clients	108.000	121.000			
Total	161.000	175.500	Total	85.800	118.800
Trésorerie Actif			Trésorerie Passif		
Banques		19.000	Banque	7.600	
Chèques postaux	19.000	10.800			
Caisses	9.400	6.300	Total	7.600	0
Total	28.400	36.100			
Total Général	328.400	409.600	Total Général	328.400	409.600

Capital = $328400 - 159000 = 169.400\text{ dh}$

2- Commentaire :

- ✚ Les éléments de l'actif immobilisé et de l'actif circulant ont connu une augmentation⁹
- ✚ M. Ahmed n'a plus de découvert, au contraire il a maintenant un avoir en banque par contre les autres avoirs (chèques postaux, caisses) ont baissé.
- ✚ Une partie de l'emprunt Crédit du Maroc est remboursée par contre, M. Ahmed a contracté un nouveau emprunt chez B.M.A.O.
- ✚ Les dettes fournisseurs ont augmenté, la dette de l'Etat est payée mais une nouvelle dette est apparue celle envers la C.N.S.S.
- ✚ L'entreprise a dégagé un résultat positif : bénéfice de 20.400dh.

Correction de l'exercice n°3

1- Les éléments du patrimoine ont une valeur selon leur prix ou coût d'acquisition, mais lorsqu'ils sont apportés pour l'affaire, ils doivent être évalués en fonction du moment.

2-

Bilan de la société « Marberie Souss » S.A.R.L. au 10/01/2006

Eléments Actif	Montant	Eléments Passif	Montant
Actif Immobilisé		Financement permanent	
Terrains	770.000	Capital social ⁽¹⁾	1.700.000
Constructions	570.000		
Matériel de transport	500.000		
Mobilier	15.000		
Total	1.855.000	Total	1.700.000
Actif Circulant		Passif Circulant	
Total	0	Dettes sur acquisition d'immobilisations	200.000
		Total	200.000
Trésorerie Actif		Trésorerie Passif	
Banques	30.000		
Caisses	15.000		
Total	45.000	Total	0
Total Général	1.900.000	Total Général	1.900.000

⁽¹⁾ Souiri : $(570.000 + 15.000 + 500.000 + 15.000) - 200.000 = 900.000\text{dh}$

Saifi : $770.000 + 30.000 = 800.000\text{dh}$

Capital = $900.0000 + 800.000 = 1.700.000\text{dh}$

CHAPITRE III : LE COMPTE

Définition et présentation

- UTILITÉ

POUR QUE LE BILAN ET LE TABLEAU DES PRODUITS ET CHARGES T.P.C. SOIENT AUSSI FIABLES QUE POSSIBLE, IL FAUT QUE L'ENTREPRISE TIENNE COMPTE DE TOUTES LES OPÉRATIONS EFFECTUÉES AU COURS D'UN EXERCICE COMPTABLE. LE T.P.C. FERA L'OBJET DU CHAPITRE SUIVANT.

EN EFFET, L'ENTREPRISE RÉALISE CHAQUE JOUR UN NOMBRE TRÈS CONSIDÉRABLE D'OPÉRATIONS QUI ENTRAÎNENT DES MODIFICATIONS DES POSTES DU BILAN ET DU T.P.C. ET IL EST INCONCEVABLE DE PRÉSENTER UN BILAN OU UN T.P.C. À LA SUITE DE CHAQUE CHANGEMENT.

L'OUTIL LE PLUS ADÉQUAT POUR MENER UN SUIVI DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS QUI PERMETTENT LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT APPELÉ **COMPTE**.

10

- EXEMPLE

L'entreprise Fouad a réalisé les opérations suivantes durant le mois d'octobre 2003 sachant qu'elle procédait au début du mois d'octobre dans sa caisse la somme de 10.000dh.

-le 15/10/2003, retrait de la banque pour alimenter la caisse :20.000dh

-le20/10/2003, vente de marchandises au comptant par caisse, « pièce n °V315 » :10.000dh

-le 15/10/2003, règlement d'un fournisseur en espèce, « pièce n °K218 » :15.000dh

-le 25/10/2003, paiement par caisse de frais de transport, « pièce n°A125 » :5.000dh

T.A.F. : CALCULER L'AVOIR EN CAISSE AU 25/10/2003.

CORRECTION :

« COMPTE CAISSE »

DATES	OPÉRATIONS (LIBELLÉS)	SOMME S	DATES	OPÉRATIONS (LIBELLÉS)	SOMMES
01/10	AVOIR EN CAISSE	10.000	15/10	RÈGLEMENT D 'UN	15.000

05/10	RETRAIT DE LA BANQUE	20.000	25/10	FOURNISSEUR	
20/10	VENTES DE MARCHANDISES (PIÈCES N° V 315)	10.000		(PIÈCES N° K 218) Paielement de frais de transport (pièce n° A 125)	5.000
	TOTAL	40.000		TOTAL	20.000

AVOIR EN CAISSE AU 25/10/2003 : 20.000DH

- DÉFINITION

UN COMPTE EST UN TABLEAU PROPRE À UN POSTE DE LA SITUATION PATRIMONIALE (BILAN) OU D'EXPLOITATION (T.P.C.) QUI RETRACE L'ÉVOLUTION HISTORIQUE DE CET ÉLÉMENT.

IL EST DIVISÉ EN DEUX PARTIES :

- ❑ **LA PARTIE GAUCHE** : EST RÉSERVÉE AUX EMPLOIS C'EST LE DÉBIT
- ❑ **LA PARTIE DROITE** : EST RÉSERVÉE AUX RESSOURCES C'EST LE CRÉDIT

- VOCABULAIRE LIÉ AU COMPTE

◇ **DÉBITER UN COMPTE** : C'EST PORTER UNE SOMME À SON DÉBIT.

◇ **CRÉDITER UN COMPTE** : C'EST PORTER UNE SOMME À SON CRÉDIT.

◇ **LE LIBELLÉ** ENREGISTRE LA PIÈCE JUSTIFICATIVE DE L'OPÉRATION OU LA NATURE DE CELLE-CI (EX : N° DE LA FACTURE...)

◇ **LE SOLDE** D'UN COMPTE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE LE TOTAL DE SES DÉBITS ET LE TOTAL DE SES CRÉDITS : TROIS CAS PEUVENT SE PRÉSENTER :

- SI LE TOTAL DÉBIT > AU TOTAL CRÉDIT : SOLDE **DÉBITEUR**
- SI LE TOTAL DÉBIT < AU TOTAL CRÉDIT : SOLDE **CRÉDITEUR**
- SI LE TOTAL DÉBIT = AU TOTAL CRÉDIT : SOLDE **NUL**

- RÈGLES DE FONCTIONNEMENT D'UN COMPTE

PRENONS LES OPÉRATIONS DE 20/10 ET DE 15/10 DE NOTRE EXEMPLE ET ESSAYONS D'ENREGISTRER CES DEUX OPÉRATIONS DANS LE COMPTE CAISSE.

POUR POUVOIR LE FAIRE, DEUX QUESTIONS ESSENTIELLES DOIVENT ÊTRE POSÉES :

🚦 **QU'EST CE QUE L'ENTREPRISE OBTIENT SUITE À L'OPÉRATION ? C'EST CE QU'ON APPELLE UN EMPLOI.**

🚦 **QUEL EST L'ORIGINE DE CET EMPLOI ? C'EST CE QU'ON APPELLE UNE RESSOURCE.**

AINSI, POUR LES DEUX OPÉRATIONS ON AURA :

	EMPLOI	RESSOURCE
1^{ÈRE} OPÉRATION	CAISSE	VENTE DE MARCHANDISES
2^{ÈME} OPÉRATION	RÈGLEMENT D'UN FOURNISSEUR	CAISSE

Commentaire

- POUR LA 1^{ÈRE} OPÉRATION, LA CAISSE CONSTITUE UN EMPLOI ET DONC ON DOIT DÉBITER LE COMPTE CAISSE.
- POUR LA 2^{ÈME} OPÉRATION, LA CAISSE CONSTITUE UNE RESSOURCE, ET DONC ON DOIT CRÉDITER LE COMPTE CAISSE.

Conclusion

- UN COMPTE EST DÉBITÉ S'IL ENREGISTRE UN EMPLOI
- UN COMPTE EST CRÉDITÉ S'IL ENREGISTRE UNE RESSOURCE.

- TRACÉS DU COMPTE

A- Comptes à colonnes opposées ou séparées

II- COMPTE CAISSE

Débit			Crédit		
Dates	Libellés	Sommes	Dates	Libellés	Sommes
01/10	Avoir en caisse	10.000	15/10	Règlement de F ^{eur} (pièce n°K218)	15.000
05/10	Retrait de la Bq	20.000	25/10	Paielement de frais de transport	5.000
20/10	Vente de M/ses (pièce n° 315)	10.000		(pièce n°A125)	
				Solde débiteur	20.000
	Total	40.000		Total	40.000

B- Compte à colonnes mariées

Compte caisse

Dates	Libellés	Montants	
		Débit(emploi)	Crédit(ressources)
01/10	Avoir en caisse	10.000	
05/10	Retrait de la Bq	20.000	
15/10	Règlement de F ^{eur} (pièce n°K218)		15.000
20/10	Vente de M/ses (pièce n° 315)	10.000	
25/10	Paielement de frais de transport (pièce n°A125)		5.000
	Solde débiteur		20.000
	Total	40.000	40.000

C- Compte à colonnes mariées avec colonnes de solde

Compte caisse

Dates	Libellés	Montants		Soldes	
		Débit	Crédit	Débiteur	Créditeur
01/10	Avoir en caisse	10.000		10.000	
05/10	Retrait de la Bq	20.000		30.000	
15/10	Règlement de F ^{eur} (pièce n°K218)		15.000	15.000	
20/10	Vente de M/ses (pièce n° 315)	10.000		25.000	
25/10	Paielement de frais de transport (pièce n°A125)		5.000	20.000	

D- Comptes schématiques T

Débit Compte caisse Crédit

(01/10) 10.000	15.000 (15/10)
(05/10) 20.000	

(20/10)	10.000	5.000	(25/10)
Total	<u>40.000</u>	<u>20.000</u>	

Solde débiteur 20.000 dh

- REMARQUES

ON DISTINGUE DEUX GRANDES CATÉGORIES DE COMPTES :

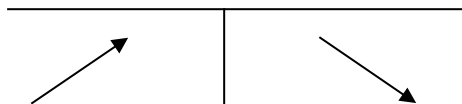
1/ LES COMPTES DE BILAN OU **COMPTES DE SITUATION** DÉCRIVENT LA SITUATION PATRIMONIALE DE L'ENTREPRISE.

2/ LES COMPTES DE CHARGES ET DE PRODUITS DU T.P.C. OU **COMPTES DE GESTION OU D'ACTIVITÉ** CONSTATENT LES RESSOURCES ET LES EMPLOIS EXTÉRIEURS AUX ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE DE L'ENTREPRISE.

3/ POUR LES COMPTES D'ACTIF ET LES COMPTES DE CHARGES :

- ✚ LES AUGMENTATIONS S'INSCRIVENT AU DÉBIT.
- ✚ LES DIMINUTIONS S'INSCRIVENT AU CRÉDIT.

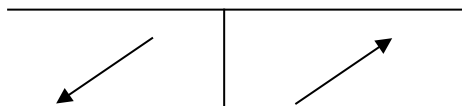
d Comptes d'actif et de charges c



4/ Pour les comptes de passif et les comptes de produits :

- ✚ Les augmentations s'inscrivent au crédit
- ✚ Les diminutions s'inscrivent au débit.

d Comptes de passif et de produits c



5/ A LA FIN DE L'EXERCICE COMPTABLE :

- ✚ LES COMPTES D'ACTIF SONT TOUJOURS DÉBITEURS (SAUF POUR LE COMPTE BANQUE EN CAS DE DÉCOUVERT BANCAIRE)
- ✚ LES COMPTES DU PASSIF SONT TOUJOURS CRÉDITEURS.

Principe de la partie double

Exemple

Prenons l'exemple qu'on a pris précédemment et essayons d'analyser les quatre dernières opérations en terme de flux pour l'entreprise.

- Argent
- Le 05/10/2003 : E/se ← Banque
- Espèces
- Le 15/10/2003 : E/se → Fournisseur
- M/ses
- Le 20/10/2003 : E/se → Client
- Espèce
- Le 25/10/2003 : E/se → Agence de transport (frais)

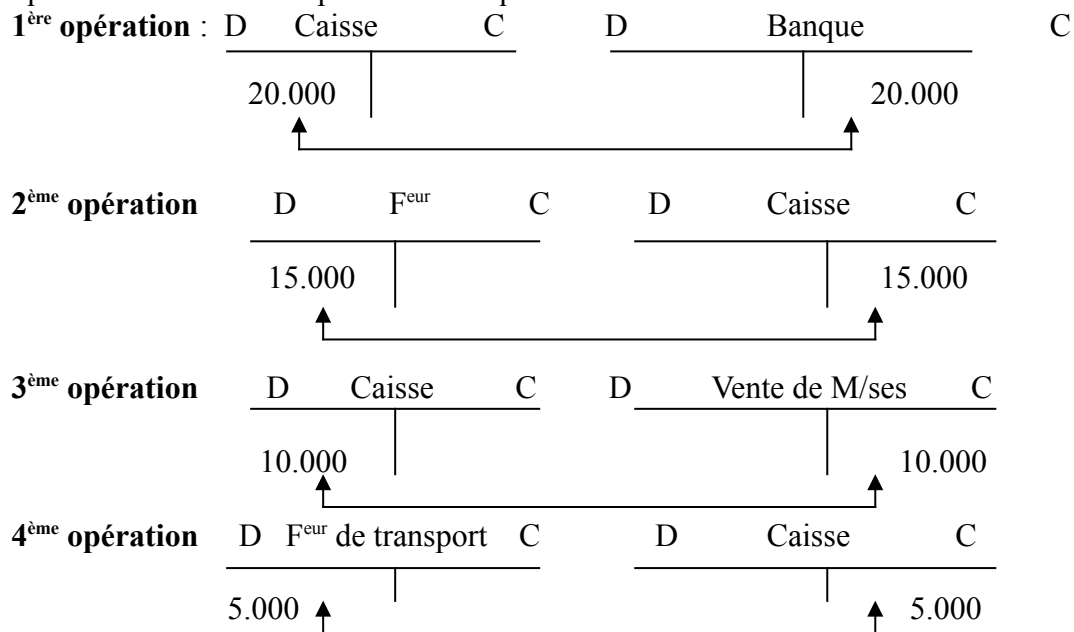
Maintenant, on va poser deux questions clés pour chaque opération :

- ✚ Quel est l'origine du flux (ou bien le point de départ) ?

🚦 Quelle est la destination du flux (le point d'arrivée) ?

Opérations	Origine	Destination
1 ^{ère}	Banque	Caisse
2 ^{ème}	Caisse	Fournisseur
3 ^{ème}	Ventes	Caisse
4 ^{ème}	Caisse	Fournisseur de transport

On remarque que pour chaque opération, il y a l'intervention de deux comptes, un sera crédité (c'est le compte d'origine du flux), l'autre sera débité (c'est le compte de la destination du flux). C'est ce qu'on appelle **la comptabilité à partie double**. Enfin, on va enregistrer ces opérations dans les comptes schématiques :



Donc, on remarque que pour chaque opération total débit = total crédit. Cette égalité fondamentale est une caractéristique essentielle du principe de la partie double.

Définition

La partie double signifie que toute opération de l'entreprise fait intervenir au moins deux comptes : dans un débité et l'autre crédité pour des montants telque total débit = total crédit.

Application

L'Entreprise Taoufiq a effectué les opérations suivantes :

- 1- Vente de matériel de bureau en espèce : 30.000dh
- 2- Paiement des frais d'assurance : 10.000dh (50% est payé par chèque bancaire, le reste en espèce)
- 3- Achat d'un terrain : 10.000dh (25% est payé en espèce, 25% par chèque bancaire, le reste à crédit)
- 4- Règlement d'une quittance d'électricité : 500dh en espèce
- 5- Règlement de la facture de téléphone : 250dh par CP
- 6- Paiement des salaires par CB : 15.000dh
- 7- Achat en espèce de timbres postes : 160dh et de timbres fiscaux : 340dh
- 8- Emprunt auprès de l'entreprise Ali par CB de 10.000dh (remboursement sur 5 ans)

T.A.F.:

Présenter les comptes schématiques.

Exercices

Exercice I :

Soient les opérations effectuées par l'entreprise Kamal durant le mois d'août :

- Le 02-08 : Vente de M/ses en espèce (facture n°A100) : 10.000dh
- Le 05-08 : Achats de M/ses en espèce (facture n°V150) : 8.000dh
- Le 05-08 : Avance à un employé de l'entreprise (bon de caisse n°75) : 2.000dh
- Le 15-08 : Amende reçue de la part de la collectivité locale en espèce : 3.000dh
- Le 20-08 : Paiement des frais de transport en espèce (pièce n°40) : 1.500dh
- Le 25-08 : Retrait de la caisse pour alimenter le compte bancaire (pièce n°48) : 2.500dh

T.A.F.:

- Établir le compte caisse de l'entreprise au 25-08, sachant que la caisse contenait déjà la somme de 20.000dh.
- La partie double de l'entreprise Kamal.

Exercice II :

L'entreprise Khalid a réalisé les opérations suivantes avec le client Ali :

Le 06-05 : Versement en espèce de Ali (bon de caisse n°34) : 16.000dh

Le 15-07 : Vente à crédit de produits finis à Ali (facture n°V113) : 20.000dh

Le 18-08 : Remise par Ali d'un chèque (avis bancaire A28) : 25.000dh

Le 30-08 : Vente de M/ses à Ali (facture V130) : 35.000dh à crédit

Le client Ali doit à l'entreprise Khalid 30.000dh au 30-04 d'après le bilan présenté à cette date.

T.A.F.:

Présenter le compte client Ali à la suite de ses opérations dans la comptabilité de l'entreprise Khalid.

Codification

La normalisation comptable et le plan comptable général des entreprises : (PCGE).

Le plan comptable général des entreprises PCGE présente la liste des comptes à utiliser par les entreprises ainsi que leurs règles de fonctionnement.

Par ailleurs, l'ensemble des comptes sont présentés en deux modèles :

- Le modèle normal : de droit commun prévu pour toutes les entreprises
- Le modèle simplifié : prévu pour les entreprises de petite taille.

1- La codification des comptes du PCGE :

Les comptes du PCGE sont codés selon un mode de codification décimal.

En effet, le PCGE se répartit en dix classes numérotées de 1 à 0 :

Classe 1 : Comptes de financement permanent

Classe 2 : Comptes d'actif immobilisé
 Classe 3 : Comptes d'actif circulant (hors trésorerie)
 Classe 4 : Comptes de passif circulant (hors trésorerie)
 Classe 5 : Comptes de trésorerie
 Classe 6 : Comptes de charges
 Classe 7 : Comptes de produits
 Classe 8 : Comptes de résultat
 Classe 9 : Comptes analytiques
 Classe 0 : Comptes spéciaux

De même, chaque classe (masse) est scindée en rubrique, chaque rubrique est scindée en postes qui englobe un ensemble de comptes principaux, chaque compte principal regroupe un ensemble de comptes divisionnaires, enfin chaque compte divisionnaire peut être divisé en sous-comptes.

Schéma de codification :

Niveau	Nature	Code d'identification	Exemple
1	Classe (masse)	1 ^{er} chiffre	1 : Comptes de financement permanent
2	Rubrique	2 p ^{iers} chiffres	11 : Capitaux propres
3	Poste	3 p ^{iers} chiffres	111 : Capital social ou personnel
4	Compte principal	4 p ^{iers} chiffres	1117 : Capital personnel
5	Compte divisionnaire	5 p ^{iers} chiffres	11171 : Capital individuel
6	Sous-compte	6 chiffres	

2- Signification de certaines codifications :

Le PCGE a attribué à certains chiffres une signification constante selon leurs positions. En voici quelques exemples :

Chiffre	Position	Signification	Exemples
0	3 ^{ème} En terminaison	Le poste correspondant a le même intitulé que sa rubrique Le compte peut être global ou de regroupement	35 : Titres et valeurs de placement 350 : Titres et valeurs de placement 3110 : Stocks marchandises 3111 : M/ses groupe A 3112 : M/ses groupe B
4	2 ^{ème}	Compte de créance ou de dette	2411 : Prêt au personnel 4411 : Fournisseurs
8	3 ^{ème} 4 ^{ème}	Cpte issu d'un pste intitulé « autres » Comptes ayant pour intitulé « divers... »/ « autres... » (classe 1 à 5) Comptes ayant pour intitulé « ...des ex. antérieurs » classes 6, 7	148 : Autres dettes de financement 1481 : Emp. auprès des étab. de crédit 1488 : Dettes de financement diverses 3128 : Autres matières et fournitures consommables 6168 : Impôts et taxes des exercices antérieurs

3- Parallélisme de certaines codifications

Afin de faciliter la compréhension de la codification au niveau du PCGE, un système de parallélisme a été instauré au niveau de certains classements. En voici quelques exemples :

Créances de l'actif circulant	Dettes du passif circulant
Ex : 343 Personnel débiteur	443 Dettes du passif circulant

348 Autres débiteurs	448 Autres créditeurs
Charges	Produits
1) 61 Charges d'exploitation 63 Charges financières 65 Charges non courantes	71 Produits d'exploitation 73 Produits financiers 75 Produits non courantes
2) 6111 Achats de M/ses 6386 Escomptes accordés	7111 Ventes de M/ses 7386 Escomptes reçus

4- Les modèles proposés par le P.C.G.E.

Le C.G.N.C. propose deux modèles différents :

- le modèle normal appliqué aux moyennes et grandes entreprises ;
- le modèle simplifié réservé aux petites entreprises.

Remarque : nous étudions dans ce qui suit le modèle normal.

5- Avantages de la normalisation comptable

Les entreprises créent leur propre plan de comptes en adoptant le plan comptable général, tout en respectant les normes édictées par le C.G.N.C.. Cette normalisation a pour avantages :

- d'instaurer des régimes comptables uniformes ;
- d'obtenir des informations fiables et pertinentes ;
- de parvenir aux états de synthèse qui reflètent l'image fidèle de l'entreprise.

6- Les principes de la comptabilité générale

Le code général de normalisation comptable C.G.N.C. a retenu sept principes fondamentaux :

1. **Le principe de continuité d'exploitation** : les états de synthèse sont établis dans un objectif de poursuite de l'activité.
2. **Le principe de permanence de méthodes** : les états de synthèse sont établis en appliquant les mêmes règles d'évaluation et de présentation.
3. **Le principe du coût historique** : les valeurs inscrites (déclarées) restent intangibles quelque soit l'évolution ultérieure (valeur de la monnaie, valeur des éléments évalués...).
4. **Le principe de spécialisation des exercices** : les charges et les produits sont rattachés à l'exercice concerné.
5. **Le principe de prudence** : seuls les produits certains sont comptabilisés. Les charges même probables, sont toujours comptabilisées.
6. **Le principe de clarté** : la comptabilité est tenue conformément au code général de la normalisation comptable C.G.N.C.
7. **Le principe de l'importance significative** : les états de synthèse doivent refléter tous les éléments dont l'importance peut affecter les évaluations et les décisions.

Chapitre 4 : composantes du résultat

Introduction

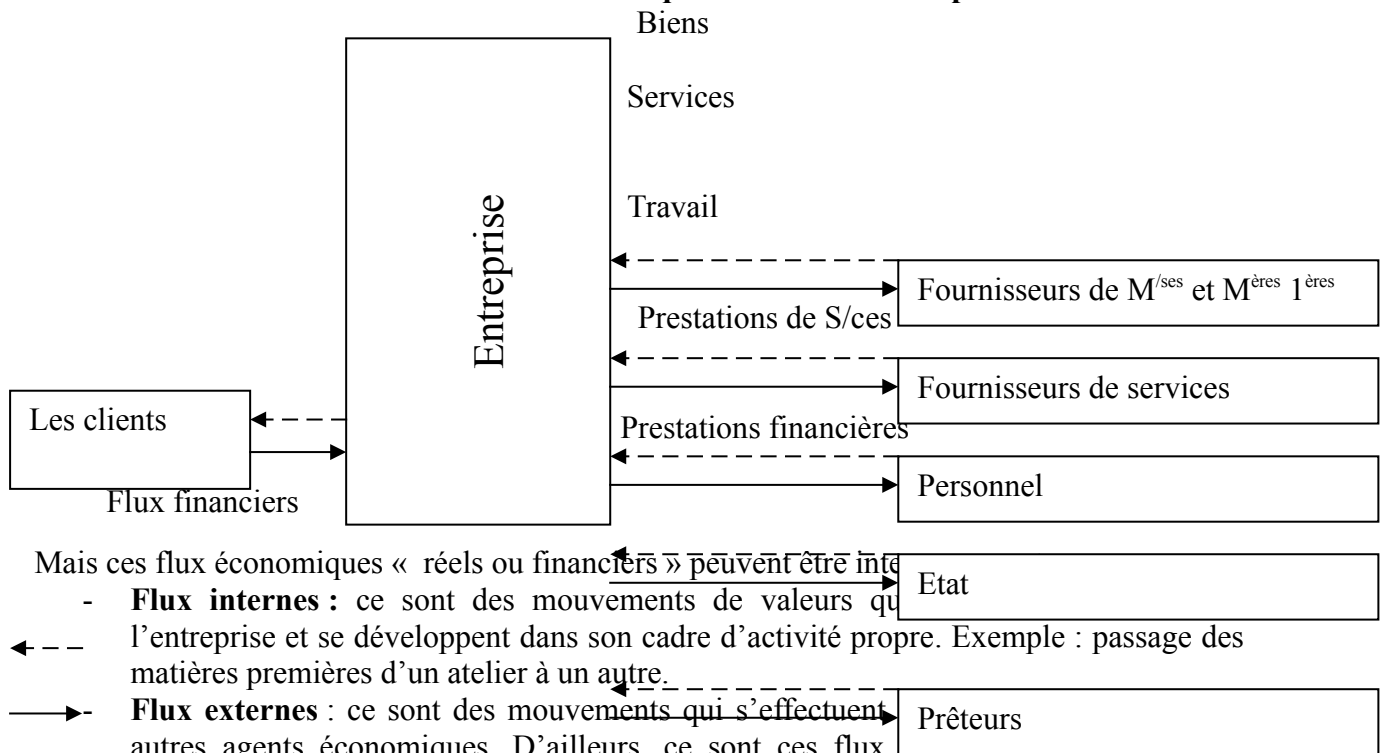
L'entreprise est une unité de production ; et dans ce cadre, elle se trouve en face de plusieurs agents économiques pour accomplir sa tâche. Ces agents sont : les institutions financières « ex : les banques », les ménages « ex : salariés », l'Etat « ex : fisc » et les autres entreprises « les fournisseurs et les clients ».

L'activité de l'entreprise est constituée par plusieurs opérations effectuées avec ces agents qui se traduisent par **les mouvements des valeurs** appelés **flux économiques**.

Ces flux sont de deux sortes :

- **Flux réels** : ce sont des mouvements de biens et de services achetés ou vendus « c'est à dire portent sur des choses ».
- **Flux monétaires** : ce sont des mouvements de paiement des flux réels dont ils sont la contrepartie.

Schéma de l'activité économique externe de l'entreprise



Mais ces flux économiques « réels ou financiers » peuvent être internes ou externes.

- **Flux internes** : ce sont des mouvements de valeurs qui se produisent à l'intérieur de l'entreprise et se développent dans son cadre d'activité propre. Exemple : passage des matières premières d'un atelier à un autre.

- **Flux externes** : ce sont des mouvements qui s'effectuent avec d'autres agents économiques. D'ailleurs, ce sont ces flux qui sont pris en considération en comptabilité générale, ils sont de deux sortes :

- ❑ **Les flux générateurs de perte** : ce sont des flux entrants à l'entreprise d'origine externe qui représentent des **emplois** ou **charges**.
- ❑ **Les flux générateurs de bénéfice** : ce sont des flux sortants de l'entreprise qui représentent des ressources ou produits. Ainsi l'analyse faite sur la base des charges et des produits nous permettra de déterminer l'origine d'un résultat à partir du Tableau des produits et des charges T.P.C.

I- Les charges

A- Définition

Elles correspondent aux dépenses engagées par l'entreprise dans l'exploitation. Elles concernent l'ensemble des opérations qui conduisent à un appauvrissement.

B- Types

Les charges se divisent en deux types :

1- Les charges courantes

Ce sont des charges qui se rapportent à l'activité normale et habituelle de l'entreprise. Elles se composent des éléments réguliers qui conduisent à un **appauvrissement temporaire** « provisoire ». Car elles permettront à l'entreprise de s'enrichir ultérieurement.

Ces charges sont divisées en deux types :

- ❑ **Charges d'exploitation** : qui recouvrent toutes les consommations d'une période concernant les matières « achat de marchandises, achat de matières premières, variation de stock », la main d'œuvre, les services reçus et les autres charges calculées.
- ❑ **Charges financières** : qui comprennent les intérêts supportés, les charges calculées à caractère financier et les différences négatives de change.

2- Les charges non courantes

Ce sont des charges qui conduisent à un **appauvrissement définitif**. Elles se composent des éléments anormaux, irréguliers, exceptionnels. Ex : amendes, pénalités, créances irrécouvrables.

II- Les produits

A- Définition

Ils concernent l'ensemble des opérations d'une période qui conduisent à un **enrichissement**. Ils correspondent aux ressources internes engendrées « créées, provoquées » et aux profits que l'entreprise génère.

B- Types

On distingue 2 types de produits :

1- Les produits courants

Ce sont des produits liés au fonctionnement normal de l'entreprise. Ils résultent d'un appauvrissement antérieur. Ils sont divisés en deux types :

- **Les produits d'exploitation** : qui sont liés à l'activité de l'entreprise. Ils comprennent surtout :
 - Les ventes de marchandises : pour les entreprises commerciales ;
 - Les ventes de biens et services produits : pour les entreprises industrielles ou de services.
 - Variation de stocks de produits.
- **Les produits financiers** : ils comprennent surtout :
 - Les intérêts reçus ;
 - Les revenus de titres de participation et ceux de placement ;
 - Les gains de change.

2- Les produits non courants

Ce sont des produits à caractère exceptionnel. Ils comprennent surtout :

- Les produits de cession des éléments d'actif ;
- Les pénalités reçues ;
- Les dons reçus.

III- Détermination du résultat : Tableau des Produits et Charges

A- Détermination du résultat

A la fin de chaque exercice comptable, l'entreprise détermine son résultat en faisant la différence entre ses produits et ses charges. Deux cas peuvent être présentés :

- Si les produits sont supérieurs aux charges ; l'entreprise aura un bénéfice qui égale : **produits-charges ;**
- Si les charges sont supérieures aux produits, l'entreprise aura une perte qui égale : **produits-charges**

B- Le Tableau des Produits et des Charges : T.P.C.

C'est un tableau de synthèse de l'activité de l'entreprise c'est-à-dire de toutes les opérations effectuées (réalisés) par l'entreprise. Il regroupe les produits et les charges de l'entreprise de telle manière qu'il fait apparaître le résultat de l'exercice.

Application 1:

Durant l'exercice 2003, l'entreprise Kamal a réalisé les opérations suivantes :

1- Ventes de M/ses au comptant par caisse	1.200
2- Paiement par caisse de frais de transport	450
3- Paiement par caisse de frais de téléphone	1.230
4- Paiement par banque des intérêts sur l'emprunt	980
5- Achat de matières consommables par banque	560
6- Paiement par caisse d'une amende pénale	5.200
7- Paiement par caisse d'un achat de M/ses	780
8- Paiement par caisse d'achat de fournitures	790
9- Paiement par caisse de la patente	1.890
10- Règlement par caisse d'une quittance d'électricité	950
11- Vente de produits finis au comptant par caisse	17.850
12- Paiement par caisse d'un achat de timbres-post	50
13- Encaissement par banque d'intérêts créditeurs (en faveur de l'entreprise)	208
14- Paiement par caisse de salaires	8.250
15- Réception d'un versement d'espèces de la part de l'agence de voyage en remboursement de frais de voyage antérieurs (tirage au sort promotionnel)	6.000
16- Paiement des frais de publicité	500
17- Paiement d'une police d'assurance	250

T.A.F.: Établir le tableau des produits et charges T.P.C.

Application 2 :

A la fin de l'exercice 2003, la situation de l'entreprise patrimoniale se présente comme suit :

- Un local commercial	100.000	- Le capital est	300.000
- Une voiture de livraison	45.000	- L'emprunt est	50.000
- Une voiture de transport	25.000	- Dettes envers :	
- En stock :		* les fournisseurs	10.000
* des marchandises	10.000	* l'Etat	6.622
* des produits finis	15.000	* la C.N.S.S.	5.000
- Des créances	75.000		
- Un dépôt en banque	60.000		
- Un chèque postal	5.000		
- Meubles de bureau	10.000		
- Un ordinateur	20.000		
- Espèces en caisse	10.000		

T.A.F. : Etablir le bilan de clôture de l'entreprise Kamal

TPC au 31/12/2003 de l'entreprise KAMAL

Eléments	Montants
- Produits courants • Produits d'exploitation - Vente de marchandises - Vente de biens et services produits +/- Variation du stock	 1200.00 17850.00
Total des produits d'exploitation	19050.00
• Produits financiers - Intérêts et autres produits financiers reçus	208.00
Total des produits financiers	208.00
Total des produits courants	19258.00
- Charges courantes : • Charges d'exploitation : - Achats revendus de marchandises. - Achats consommés de matières et fournitures. (560+790+980) - Autres charges externes. (450+1230+50+500+250) - Impôts et taxes. - Charges du personnel	 780.00 2300.00 2430.00 1890.00 8250.00
Total des charges d'exploitation	15700.00
• Charges financières - Charges d'intérêts	980.00
Total des charges financières	980.00
Total des charges courantes	16680.00
Résultat courant	2578.00
- Produits non courants - Charges non courantes	6000.00 5200.00
Résultat non courant	800.00
Résultat de l'exercice	3378.00

Bilan de l'entreprise KAMAL au 31/12/2003

Actif	Montant	Passif	Montant
Actif immobilisé :		Financement permanent :	
-Constructions	100000.00	Capitaux propres	
-Matériel de transport	70000.00	- Capital	300000.00
-Mobilier de bureau	10000.00	- Résultat (bénéfice)	3378.00
-Matériel informatique	20000.00	Dettes financières	
Actif circulant :		- Emprunt	50000.00
-Stocks	25000.00	Passif circulant :	
- Clients	75000.00	Fournisseurs	10000.00
Trésorerie Actif :		Etat	6622.00
-Banque	60000.00	CNSS	5000.00
- CCP	5000.00		
-Caisse	10000.00		
Total	375000.00	Total	375000.00

CHAPITRE V : SYSTÈME CLASSIQUE D'ENREGISTREMENT

Le système classique est le système comptable de base. Il fonctionne suivant les étapes suivantes : -La présentation des documents de base (Facture, Bons, pièces de caisse...) ;

- L'enregistrement des opérations au Journal (dans l'ordre chronologique);
- Le report du Journal au Grand Livre (comptes schématiques) ;
- Le contrôle périodique de l'enregistrement au moyen de la Balance des comptes.

I- LE JOURNAL

A- Définition :

Le journal est un document obligatoire qui enregistre, dans l'ordre chronologique, les différentes opérations réalisées par l'entreprise. Il indique pour chaque opération :- La date ; Le compte à débiter et à créditer et le montant ; - Le libellé (la référence des documents de base);- Les numéros des comptes (les codes).

B- Tracé :

Exemple : Enregistrons l'opération suivante dans le journal :

Le 12/06, retrait de la banque pour alimenter la caisse (Chèque bancaire n °196)

		12/06		
5161	Caisse	10.000		
5141	Banque	10.000		
	C.B. n°196			

Application :

L'entreprise NADIR vous fournit les enseignements suivants :

01-03 : Apporter 50.000dh versée à la caisse, 80.000dh versée à la BMAO et 50.000dh versée aux Chèques Postaux, ainsi qu'un camion d'une valeur de 300.000dh et un stock de M/ses d'une valeur de 60.000dh

03-03 : Acheter un matériel de bureau à crédit pour une valeur de 10.000dh, règlement dans deux ans (Facture n°A01)

09-03 : Vente de M/ses à crédit au client Kimaoui : 5.000dh (Facture n°C01)

14-03 : Verser par Chèque Postal au fournisseur Karim un acompte de 5.600dh. (CP n°5)

16-03 : Acheter 1.210 litres de mazout (stocks) : 8012dh (par ch. Postal n°6)

19-03 : Prélèvement de 3.620dh par Nadir (l'exploitant) de la caisse. (P.C. n°7)

22-03: Reçu du client Kimaoui en espèces le montant relatif à la facture n°C01

25-03 : Payer par CB n°9, un cautionnement à l'ONE : 1315dh.

27-03 : Acheter par CP n°7, des timbres-poste : 1.400dh et des timbres de quittance : 1.300dh

30-03 : Contracter un emprunt auprès de la BMAO : 10.000dh. (Avis bancaire n°56)

31-03 : Acheter des fournitures de bureau (non stockées) : 2.500dh par CB n°10

T.A.F. : 1- Présenter le Journal de l'entreprise NADIR pour le mois de mars

2- Reporter toutes les écritures au Grand Livre

3- Présenter la Balance au 31-03

II- Le grand livre

Le grand livre est formé de l'ensemble des comptes individuels ou collectifs de l'entreprise et permet le suivi des comptes.

III- La Balance

C'est un tableau récapitulatif de tous les comptes tenus par l'entreprise. Il fait apparaître aussi bien les mouvements que les soldes finals des comptes.

N°	Comptes	Mouvements		Soldes finals	
		débit	crédit	débit	crédit
11171	Capital individuel		540.000		540.000
11175	Compte de l'exploitant	3620		3.620	
1481	Emprunts auprès des Etablissements de crédit		10.000		10.000
1486	F ^{eurs} d'immobilisation		10.000		10.000
2340	Matériel de transport	300.000		300.000	
2352	Matériel de bureau	10.000		10.000	
2486	Dépôt et cautionnement	1.315		1.315	
311	Stocks de M/ses	60.000		60.000	
3411	F ^{eurs} , avances & acomptes...	5.600		5.600	
3421	Clients	5.000	5.000		
5141	Banque	90.000	3.815	86.185	
5146	Chèques postaux	50.000	16.312	33.688	
5161	Caisse	55.000	3.620	51.380	
6122	Achats de M ^{ères} & fournitures consommables	8.012		8.012	
61254	Achats de fournitures de bureau	2.500		2.500	
61451	Frais postaux	1.400		1.400	
61671	Droits d'enregistrement & de timbre	1.300		1.300	
7111	Ventes de M/ses		5.000		5.000
	TOTAUX	593.747	593.747	565.000	565.000

TC=TD TSD=TSC

Application cas de synthèse

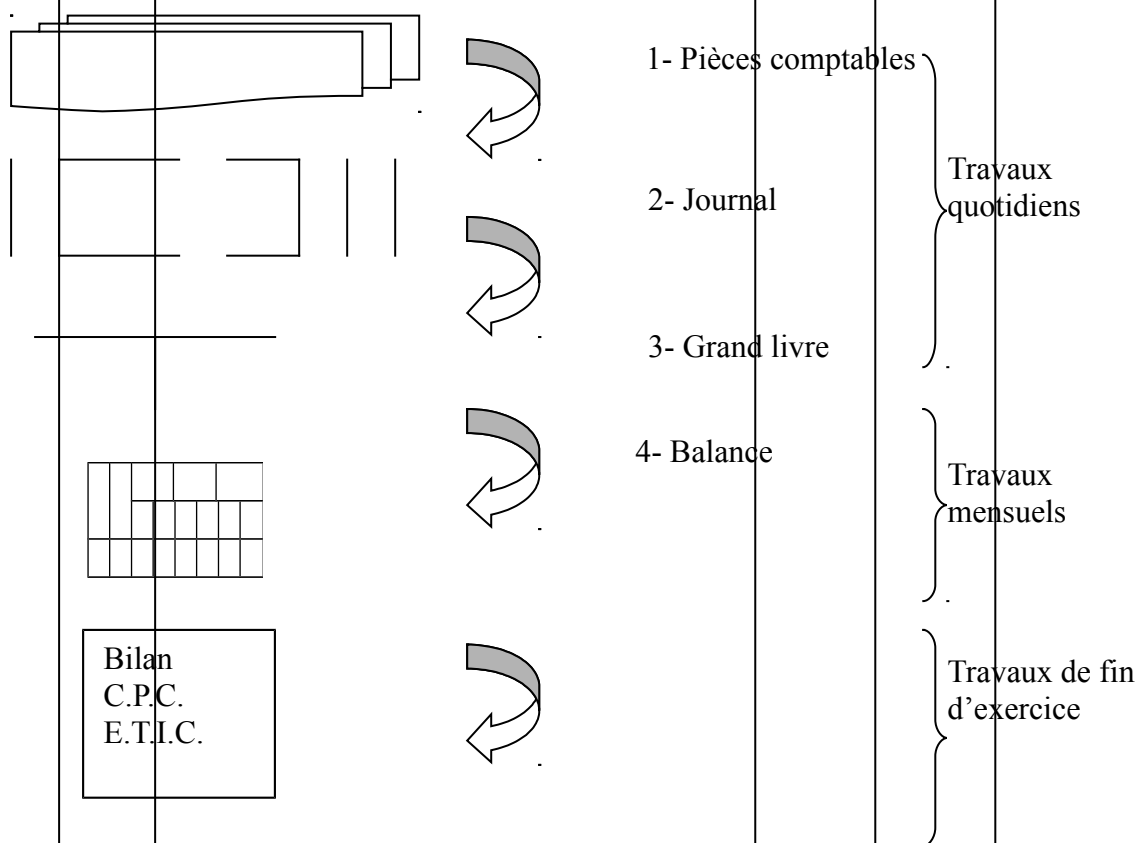
L'entreprise FARIS créé le 01/01/04 vous fournit les informations suivantes :

Le 01/01/04 : Apport de 700.000dh par M. FARIS sous forme de :

- ❑ Local: 230.000dh
- ❑ Machine industrielle: 120.000dh
- ❑ Véhicules: 95.000dh
- ❑ Mobilier: 30.000dh
- ❑ Ordinateur: 15.000dh
- ❑ Matières premières : 90.000dh
- ❑ Marchandises: 70.000dh
- ❑ Banque: 20.000dh
- ❑ Caisse :30.000dh

Le 05/01 : Achat de M/ses contre espèces (B.C. n°05) : 4.000dh.
 Le 12/01 : Emprunt de 50.000dh auprès de la BMCI (payable dans 4 ans)
 Le 29/01 : Paiement de la note d'électricité en espèces (B.C n ° 11) : 800dh.
 Le 31/01 : Paiement du salaire des ouvriers en espèces (B.C. n°25) : 6.000dh.
 Le 31/01 : Enregistrement des charges de la C.N.S.S. : 350dh.
 Le 02/02 : Ventes de M/ses contre espèces (fac n°03) : 3000dh.
 Le 05/02 : M. FARIS règle le loyer de son logement par chèque (Z 300125) 2500dh
 Le 08/02 : Règlement des charges de la C.N.S.S. en espèces
 Le 10/02 : Ventes De produits finis à crédit (fac n° D15) : 5.000dh.
 Le 14/02 : Acquisition d'un outillage à crédit (fac : D513) :35.000dh
 Le 18/02 : Paiement de primes d'assurance en espèces (B.C. 40) : 2.000dh.
 Le 25/02 : M. FARIS apporte 5.000dh pour alimenter (provisoirement) la caisse.
 Le 27/02 : Paiement d'intérêt : 300dh et remboursement de 900dh d'emprunt.
T.A.F.: 1- Enregistrer les opérations dans le journal de l'entreprise.
 2- Présenter le grand livre
 3- Etablir la balance générale des comptes.

III- SCHÉMA D'ORGANISATION DU SYSTÈME CLASSIQUE



Correction de l'application cas de synthèse

	1/1	
232	Construction	230.000
2332	Matériel et outillage	120.000
2355	Matériel informatique	15.000
3121	Matière première	90.000
311	Marchandises	70.000
2351	Mobilier	30.000
5161	Caisse	30.000
5141	Banque	20.000

2340		Matériel de transport	95.000	
11171		Capital personnel		700.000
		Apport de FARIS		
		5/1		
611		Achat revendu de marchandises	4.000	
5161		Caisse		4.000
		B.C n° 5		
		12/1		
5141		Banque	50.000	
1481		Emprunt auprès des Etb. de Crt.		50.000
		auprès de la B.M.C.I.		
		29/1		
61251		Achat de Fourniture N. S.	800	
5161		Caisse		800
		B C n° 05		
		31/1		
6171		Rémunération du personnel	6.000	
5161		Caisse		6.000
		BC n° 25		
		D°		
6174		Charges sociales	350	
4441		C.N.S.S.		350
		Enregistrement des charges sociales		
		2/2		
5161		Caisse	3.000	
	7111	Ventes de marchandises		3.000
		facture n° 03		
		5/2		
11175		Compte de l'exploitant	2.500	
5141		Banque		2.500
		ch. Bancaire n° 300115		
		8/2		
4441		C.N.S.S.	350	
5161		Caisse		350
		règlement des charges sociales		
		10/2		
3421		Clients	5.000	
71211		Ventes de produits finis		5.000
		facture n° 015		
		14/2		
2332		Matériel et outillage	35.000	
1486		Fournisseur d'immobilisation		35.000
		facture n° D 513		
		18/2		
6134		Primes d'assurance	2.000	
5161		Caisse		2.000
		BC n° 40		
		25/2		
5161		Caisse	5.000	
11175		Compte de l'exploitant		5.000
		apport de FARIS		
		27/2		
6311		Intérêt des emprunts	300	
1481		Emprunt	900	
	5141	Banque		1.200
			815.200	815.200
		TOTAUX		

11171 capital personnel		11175 cpte d'exp.		1481 emprunt auprès des E.C.	
	700.000	2.500	5.000	900	50.000
SC 700.000		SC 2.500		SC 49.100	
1486 f ^{eur} d'immb.		232 constructions		2332 matériel et outillage	
SC 35.000	35.000	230.000	SD 230.000	120.000	SD 155.000
				35.000	
2340 matériel de tpt.		2351 mobiliers de bureau		2355 matériel informatique	
95.000		30.000		15.000	
	SD 95.000		SD 30.000		SD 15.000
311 marchandises		3121 matières premières		3421 clients	
70.000		90.000		5.000	
	SD 70.000		SD 90.000		SD 5.000
4441 C.N.S.S.		5141 banque		5161 caisse	
350	350	20.000	2.500	30.000	4.000
		50.000	1.200	3.000	800
6111 achat rev. De M/ses		= 70.000 = 3700		5.000	6.000
4.000					350
	SD 4.000		SD 66300		2.000
				= 38.000	= 13150
61251 achat de f ^{ures} N.S.		6134 primes d'assurance		6171 rém. Du personnel	
800		2.000		6.000	
	SD 800		SD 2.000		SD 6.000
6174 charges sociales		6311 intérêt des emprunts		7111 vente de M/ses	
350		300			3.000
	SD 350		SD 300	SC 3.000	
71211 vente de pdts. finis					
	5.000				
SC 5.000					

IV- LA BALANCE DE L'ENTREPRISE FARIS

N°	Comptes	Mouvements		Soldes finals	
		débit	crédit	débit	crédit
11171	Capital individuel		700.000		
11175	Compte de l'exploitant	2.500	5.000		2.500
1481	Emprunts auprès des Etablissements de crédit	900	50.000		49.100
1486	F ^{eurs} d'immobilisation		35.000		35.000
232	Constructions	230.000		230.000	
2332	Matériel et outillage	155.000		155.000	
2340	Matériel de transport	95.000		95.000	
2351	Mobilier de bureau	30.000		30.000	
2355	Matériel informatique	15.000		15.000	
311	Stocks de M/ses	70.000		70.000	
3121	Matière première	90.000		90.000	
3421	Clients	5.000		5.000	
5141	Banque	70.000	3.750	66.300	
5161	Caisse	38.000	13150	24850	
6111	Achats de m/ses	4.000		4.000	
61251	Achats de F ^{ures} N.S.	800		800	
6134	Primes d'assurance	2.000		2.000	
6171	Rémunération du personnel	6.000		6.000	
6174	Charges sociales	350		350	
6311	Intérêts des emprunts	300		300	
7111	Ventes de M/ses		3.000		3.000
71211	Vente de pdts finis		5.000		5.000
	TOTAUX	815.200	815.200	794.600	794.600

Chapitre VI : rectifications des erreurs au journal

Le journal a un caractère légal d'où l'interdiction de rayer ou surcharger les écritures sur ce document comptable.

Les erreurs commises dans le journal peuvent être rectifiées par l'un des deux procédés suivants :

I- PROCÉDÉ DE LA CONTRE – PASSATION COMPLÈTE

Principe : on annule d'abord l'article erroné par contre-passation (c-à-d par écriture opposée). On inscrit ensuite l'article correct.

Exemple : pour l'opération achat de marchandises à crédit du 01/01/05 à 2.000dh, le comptable a passé l'écriture suivante :

		01/01/05		
2340		Matériel de transport	2.000	
	4411	Fournisseurs		2.000
		Facture D 352		

Rectification :

a- On annule l'écriture précédente par contre – passation

		05/01		
4411		Fournisseurs	2.000	
	2340	Matériel de transport		2.000
		Annulation de l'article erroné du 01/01		

b- On passe l'article correct

		05/01		
6111		Achat de marchandises	2.000	
	4411	Fournisseurs		2.000
		facture n° D 352		

II- CONTRE PASSATION – PARTIELLE

La rectification par ce procédé consiste à combiner en un seul article, l'écriture d'annulation et l'écriture de correction.

		05/01		
6111		Achat de marchandises	2.000	
	2340	Matériel de transport		2.000
		Correction de l'écriture erronée du 01/01/05		

III- PROCÉDÉ DU COMPLÉMENT À ZÉRO OU COMPLÉMENT ALGÈBRE

Exemple 1 :

36 a pour complément à zéro (-36). La somme de ces deux nombres est nulle : $36 + (-36) = 0$. Ce complément à zéro peut s'écrire sous la forme suivante $-36 = -100+64$; pour éviter d'introduire dans la comptabilité des soustractions, on écrit le nombre négatif sous une forme qui rejette le signe moins sur le chiffre 1 de l'ordre immédiatement supérieur.

On peut donc écrire : -36 sous la forme : $\bar{1}64$

Exemple 2 :

$-6485,13 = -10.000+3514,87$
donc -6485,13 peut s'écrire : $\bar{1}3514,87$

Chez le client :

		01/01		

2340	Matériel de transport	2.000	
4411	Fournisseurs	2.000	
	Facture D 352		
	05/01		
2340	Matériel de transport	-1 8000	
4411	Fournisseurs	-1 8000	
	Correction de l'article erroné		
	d°		
6111	Achat de marchandises	2.000	
4411	Fournisseurs	2.000	
	facture n ° D 352		

📊 **Complément à zéro de 2.000** →
- 2.000 = - 10.000 + 8.000
- 1 8.000

Chez le fournisseur :

3421	Client	01/01	1.200	
2340	Matériel de transport		1.200	
	Facture D 352			
3421	Client	05/01	-1 8800	
2340	Matériel de transport		-18800	
	Correction de l'article erroné du 01/01			
3421	Client	d°	1.200	
7111	Ventes de marchandises		1.200	
	Facture n ° D 352			

📊 **Complément à zéro de 1.200** →
- 1.200 = - 10.000 + 8.800
- 1 8.800

2ème PARTIE Les opérations courantes (I)

CHAPITRE I: LES OPERATIONS A COURT ET MOYEN TERME : POURCENTAGES

DÉFINITION DES POURCENTAGES

Un pourcentage est un rapport constant qui mesure deux quantités lorsque la mesure de la seconde est égale à cent.

Remarques :

- un pourcentage est un rapport dont le dénominateur est égal à 100.

- Un pourcentage peut être direct ou indirect :
 - Le pourcentage est direct s'il est calculé sur une quantité connue ;
 - Le pourcentage est indirect s'il est calculé sur une quantité inconnue ;

POURCENTAGE DIRECT :

Le pourcentage est direct q'il est appliqué directement sur un montant fixe.

Exemple 1 :

Un commerçant réalise un bénéfice net de 20% sur le prix d'achat d'un produit de 10.000dh. Quel est le montant du bénéfice ?

$$\frac{20}{100} = \frac{\text{bénéfice}}{10.000} \Rightarrow \text{bénéfice} = 10.000 \times \frac{20}{100} = 2.000\text{dh}$$

$$B = A \times \frac{t}{100} \text{ ou } B = A \times t\% \text{ avec } B : \text{bénéfice} ; A : \text{prix d'achat} ; t : \text{taux de bénéfice direct}$$

POURCENTAGE INDIRECT :

Le pourcentage est indirect s'il est déterminé indirectement sur une quantité fixe.

Exemple 1 :

Un commerçant achète une marchandise à 3600dh. Il décide de réaliser un bénéfice de 25% sur le prix de vente de ses marchandises. Déterminez le montant du bénéfice à réaliser.

Prix d'achat 75

Bénéfice +25

Prix de vente = 100

$$B = \frac{25}{75} \times A = \frac{25}{75} \times 3600 = 1200$$

Donc si le bénéfice est égal à t% du prix de vente, on peut déduire ce qui suit :

Prix d'achat 100-t

Bénéfice + t

Prix de vente = 100

$$B = \frac{t}{100-t} \times A$$

Remarque:

- Le bénéfice à réaliser sur le prix de vente est appelé « **marge brute** » ou « **taux de marque** ».

POURCENTAGES ET RÉPARTITION

Calcul des pourcentages de répartition

Exemple :

Si l'ensemble = 300 et si la partie = 75

1^{ère} méthode : on appelle x la grandeur telle que :

$$x = \frac{75}{300} = 0,25 = \frac{25}{100} = 25\%$$

2^{ème} méthode : on appelle y la grandeur telle que : x = y%

$$y = \frac{75}{300} \times 100 = 25$$

Donc, un ensemble de 100, la partie serait de 25, soit 25%.

APPLICATION

Dans la classe 1^{ère} Bac S.E.G., groupe 1, il y a 9 filles parmi 31 élèves.

Quel est le pourcentage occupé par les filles dans la classe ?

Pour le savoir, on doit chercher combien y aurait-il de filles pour 100 élèves ?

31 élèves → 9 filles

100 élèves → X filles

$$X = \frac{9}{31} \times 100 \approx 29\% \text{ se dit 29 pour cent}$$

$$29\% = 29/100 \text{ ou } 0,29$$

Donc les filles représentent 29% des élèves de la classe 1^{ère} Bac S.E.G., groupe 1.

On peut écrire ceci d'une autre manière : $\frac{9}{31} = \frac{29,03}{100}$

De même le pourcentage des garçons dans la classe est égal à :

$\frac{31-9}{31} \times 100 = 70,97\% \approx 71\%$ ou directement $100 - 29,03 = 70,97\%$

31

Donc les garçons représentent 71% des élèves de la classe 1^{ère} Bac S.E.G., groupe 1.

Remarques :

- Un pourcentage de répartition permet de décrire une situation à une date donnée ;
- Il est forcément compris entre 0 et 100% ;
- La somme de tous les pourcentages de répartition est égale à 100%

POURCENTAGE DE VARIATION (TAUX DE CROISSANCE)

PRINCIPE :

Egalement appelé « **pourcentage d'évolution** », le pourcentage de variation ou taux de croissance permet de mesurer la vitesse à laquelle varient les grandeurs dont on mesure la croissance entre deux dates.

APPLICATION :

Chiffre d'affaires global du secteur de bancassurance (en millions de dirhams)

	2001	2002	2003	Evolution 2001/2002	Evolution 2003/2002
Al Wataniya	1.544,2	1.691,8	1.570,8	Y1=9,56%	-7,2%
Axa Assurance Maroc	2.193,7	2.247,5	2.322,9	Y2=2,45%	3,4%
Essaada	516,5	567,7	630,7	Y3=9,91%	11,1%
Wafa Assurance	1.624,7	1915,7	1.721,1	Y4=17,91%	-10,2%
[...]					

Source : FMSAR mars 2004

Calculez le pourcentage de variation du chiffre d'affaires entre 2001 et 2002 des quatre sociétés d'assurance marocaines.

Y1= $\frac{\text{valeur finale} - \text{valeur initiale}}{\text{valeur initiale}} \times 100$

$$\begin{aligned}
 &= \frac{1.691,8 - 1.544,2}{1.544,2} \times 100 \\
 &= 9,56\%
 \end{aligned}$$

Donc le chiffre d'affaires d'Al Wataniya a connu une variation positive de 9,56% entre 2001 et 2002. Par contre, entre 2002 et 2003, ce taux a connu une diminution de 7,2%.

COEFFICIENT MULTIPLICATEUR

Définition

Le coefficient multiplicateur est le nombre qui permet de passer d'une quantité donnée à une quantité inconnue par une seule multiplication.

Formulation

Soit $PV = PA \times K$

PV : prix de vente

PA : prix d'achat

K : coefficient multiplicateur

$$K = \frac{PV}{PA}$$

Exemple :

Une marchandise achetée à 9.000dh, a été vendue à 10.800dh.

- 1- Quel est le taux de bénéfice réalisé sur le prix d'achat ?
- 2- Déduire de ce résultat le coefficient multiplicateur.

1- Calcul du bénéfice :

Nous avons : PA : 9.000dh et PV : 10.800dh

Donc bénéfice = 10.800-9.000= 1.800dh

$$K = \frac{PV}{PA} = \frac{10.800}{9.000} = 1,2$$

Calcul du bénéfice sur le prix d'achat:

$$\begin{array}{rcl} & PA & B \\ \text{Pour} & 9.000 & 1.800 \\ \text{Pour} & 100 & t \end{array}$$

A travers la formule de trois : $t = \frac{100 \times 1.800}{9.000} = 20 \rightarrow$ le bénéfice représente 20% du prix d'achat.

2- Calcul du coefficient multiplicateur

Nous avons $K = \frac{PV}{PA}$ donc $PV = K \times PA$

$$K = \frac{PV}{PA} = \frac{10.800}{9.000} = 1,2$$

Donc :

Prix d'achat 100

Bénéfice +20

Prix de vente = 120

Le prix de vente peut être calculé en fonction du prix d'achat.

$$PV = 120 \times PA$$

$$K = \frac{120}{100} = 1,2 \text{ (coefficient multiplicateur)}$$

Pourcentage direct	$B = A \times \frac{t}{100}$ ou $B = A \times t\%$
Pourcentage indirect	$B = \frac{t}{100-t} \times A$
Pourcentage de répartition	$y = \frac{\text{Valeur absolue de la partie}}{\text{Valeur absolue de l'ensemble}} \times 100 = \dots\%$
Pourcentage de variation	$y = \frac{\text{valeur finale} - \text{valeur initiale}}{\text{Valeur initiale}} \times 100 = \dots\%$
Coefficient multiplicateur	$K = \frac{PV}{PA}$

2ème PARTIE Les opérations courantes (I)

CHAPITRE 2 : FACTURATION

INTRODUCTION

Le client (acheteur) peut recevoir de son fournisseur (vendeur) deux sortes de factures :

-Facture Doit : elle est appelée ainsi car elle constate ce que le client doit payer à son fournisseur. Ex. : facture pour achat de marchandises. C-à-d la dette du client envers le fournisseur.

-Facture Avoir : elle est appelée ainsi car elle constate la créance du client sur son fournisseur. Elle indique le montant que doit recevoir le client. Ex. : facture pour retour de marchandises.

I- Facture Doit :

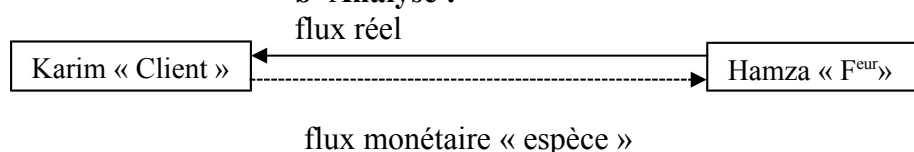
A- Facture sans réduction ni majoration :

1- Facture d'achat ou vente au comptant :

a- Exemple :

Le 08/10/2006 : Karim reçoit de Hamza des marchandises pour un montant de 3.000dh payé en espèce.

b- Analyse :



c- Enregistrement :

Chez Karim (client)

6111 Achat de M/ses 5161 Caisse

3.000			3.000
↑			↑

Chez Hamza (fournisseur)

5161 Caisse 7111 Vente de M/ses

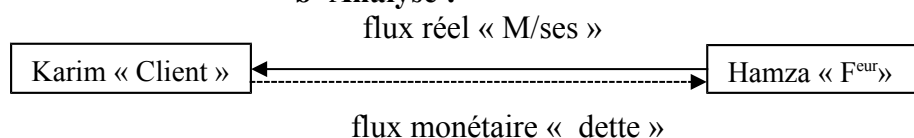
3.000			3.000
↑			↑

2- Facture d'achat ou vente à crédit :

a- Exemple :

Le 20/10/2006 : Hamza expédie à Karim des marchandises pour un montant de 2.500dh payable en deux mois.

b- Analyse :



c- Enregistrement :

Chez Karim (client)

6111 Achat de M/ses 4411 fournisseur

2.500			2.500
↑			↑

Chez Hamza (fournisseur)

3421 client 7111 Vente de M/ses

2.500			2.500
↑			↑

B- Facture avec réduction :

1- Réductions :

On distingue deux sortes de réduction :

** Réductions commerciales :

Rabais : accordé pour les marchandises défectueuses livrées(défaut de qualité), retard ou erreur sur la marchandise livrée.

Remise : accordée en fonction des quantités achetées ou de la personnalité du client.

Ristourne : accordée sur l'ensemble des opérations (chiffre d'affaires) faites avec un client pendant une période déterminée.

**** Réductions financières :** escompte de règlement. c'est une réduction accordée aux clients qui payent avant l'échéance normale de paiement (paiement anticipé) ou payent comptant.

Remarque :

Ces réductions sont calculées en cascade.

2- Exemple :

Le 10/10/2006 : Jamal a acheté de chez Ali, 200 articles à 30dh chacun. 10 de ces articles sont défectueux mais il a accepté de les garder moyennant une réduction de 100dh. Il a bénéficié de deux réductions de 5% et 10% pour achat important. Il a bénéficié aussi d'une réduction de 1% car il s'est proposé de payer avant le délai fixé.

T.A.F. : Etablir la facture n° 10A puis procéder à l'enregistrement comptable sachant que le paiement a été effectué en espèce.

ALI le : 10/10/06	
Doit JAMAL	
Facture n° 10A	
Désignation	Montant
(200 articles) montant brut 200x30	6.000
rabais	<u>-100</u>
	=5.900
remise 5%	<u>-295</u>
	=5.605
remise 10%	<u>-560,5</u>
Net commercial	=5044,5
escompte 1%	<u>-50,445</u>
Net à payer	=4.994,055

3- Enregistrement comptable :

Chez le client JAMAL

6111 achat de M/ses	5161 caisse	7386 Escompte obtenu
5044,5	4994,055	50,445
↑	↑	↑

Chez le fournisseur ALI

7111 vente de M/ses	5161 caisse	6386 Escompte accordé
5044,5	4994,055	50,445
↑	↑	↑

C- Facture avec réduction et T.V.A. :

Exemple :

	E/se Tissue	Usine Textile	Magasin
P.H.T. prix de vente	60	70	100
P.H.T. prix d'achat	0	60	70

- taxe/prix de vente : T.V.A. reçue ou facturée	12 0	14 12	20 14
20% - taxe / prix d'achat : T.V.A. récupérable			
Taxe à payer ou taxe due	12	02	06
La valeur ajoutée par chaque entreprise	60-0=60	70-60=10	100-70=30
La taxe appliquée sur cette valeur ajoutée	60*0.2=12	10*0.2=2	30*0.2=6
		V-	Σ=12+2+6=20

1- Notion de valeur ajoutée :

La valeur ajoutée est la contribution réelle d'un agent économique à la production nationale.

2- Taxe sur la valeur ajoutée T.V.A. :

a- Définition :

La T.V.A. est un impôt indirect qui frappe la consommation. Elle est supportée par le dernier consommateur.

b- Taux :

On distingue plusieurs types de taux :

-7% : c'est un taux réduit qui concerne les biens et services de première nécessité. Ex. : les produits alimentaires, les services d'eau et d'électricité et services bancaires.

-14% : c'est un taux intermédiaire qui concerne les services. Ex. : transport, assurance.

-20% : c'est un taux normal qui concerne tous les produits et services hors ceux qu'on vient de citer en haut.

Remarque :

Il y a aussi un taux nul **0%** qui implique une exonération et qui concerne essentiellement les exportations et certains produits vendus au Maroc. Ex. : appareils des handicapés.

c- Mode de calcul :

Le taux de la TVA se calcule sur le montant hors taxe (H.T.VA.) après les réductions commerciales et financières.

d- Application :

1- Opération du 08/10/06

Montant hors taxe	3.000
T.V.A. 20%	<u>+600</u>
Montant T.T.C.	<u>3.600</u>
T.T.C. = 3.000 + (3.000 x 20%)	
= 3.000 (1 + 0,2)	
= 1,2 x 3.000	
= 3.600 dh	

2- Opération du 10/10/06

Montant brut	6.000
Rabais	<u>-100</u>
	=5.900
Remise 5%	<u>-295</u>
	=5.605
Remise 10%	<u>-560,5</u>
Net commercial	=5.044,5
	<u>-50,445</u>
Escompte 1%	=4.994,055
Net financier	<u>+998,811</u>
TVA 20%	=5.992,866
Net à payer	

e- Facturation de la T.V.A.

Toutes les factures doivent indiquer : le taux de T.V.A., so

Eléments	Prix de vente unitaire	Prix de vente global	T.V.A.7%	T.V.A.14%	T.V.A.20%	Montant T.T.C.
3 articles	100	300	21			321

1 article	1.000	1.000		140		1.140
5 articles	2.500	12.500			2.500	15.000

f- Mécanisme de la T.V.A.

Chaque entreprise paye à l'Etat la T.V.A. sur la tranche de la valeur ajoutée qu'elle vient de produire. Mais, l'entreprise ne va payer à l'Etat que la différence entre la T.V.A. encaissée(reçue) sur ses ventes et la T.V.A. décaissée (versée) sur ses achats de bien et services.

Pour cela elle doit respecter la règle du décalage d'un mois.

T.V.A. à payer = T.V.A. reçue – T.V.A. versée

= T.V.A. sur ventes – T.V.A. sur achats

= T.V.A. facturée – T.V.A. récupérable sur achats

T.V.A. à décaisser du mois m = T.V.A. facturée sur les ventes du mois m

– (T.V.A. récupérable sur achats de biens et services du mois m-1

+ T.V.A. sur achat d'immobilisation du mois m)

Exemple :

T.V.A./achats : $\left\{ \begin{array}{l} \text{M/ses du mois d'octobre : 4.000dh, M/ses du mois de septembre : 3.000dh} \\ \text{M/ses d'immobilisation mois d'octobre : 2.000dh} \end{array} \right.$

T.V.A./ventes: vente de M/ses du mois d'octobre : 10.000dh

T.V.A. à décaisser d'octobre = 10.000 – (3.000+2.000) = 5.000dh

N.B. : la T.V.A. à décaisser du mois de m ne sera payée que dans le mois m+1, dans notre exemple, la T.V.A. du mois d'octobre (5.000dh) sera payée le mois de novembre.

G- Comptabilisation de la T.V.A.:

G-1 Principe:

Le plan comptable général prévoit la comptabilisation hors taxe des ventes et achats des biens et immobilisations. Car des comptes spéciaux sont réservés à la T.V.A.. En effet dans le:

- CPC: tous les produits et toutes les charges sont enregistrées hors taxe.

- Bilan: * les immobilisations et les stocks figurent hors T.V.A.;

* les clients et fournisseurs figurent toute taxe comprise T.T.C. car le net à payer est indiqué dans ces comptes.

- La T.V.A. facturée au client est notée au crédit d'un compte de dettes envers l'Etat. Car elle devra être versée à l'Etat. C'est le compte **4455 Etat, T.V.A. facturée**.
- La T.V.A. facturée à l'entreprise par ses fournisseurs constitue pour l'entreprise une créance sur l'Etat enregistrée au débit du compte: **3455 Etat, T.V.A. récupérable** qui peut être divisé en:
 - **34551 "Etat, T.V.A. récupérable sur immobilisation"** du même mois;
 - **34552 "Etat, T.V.A. récupérable sur charges"** du mois précédent (condition du décalage d'un mois);

G-2 Exemple :

Soit la facture n°465 B envoyée par KHALIL à son client Fouad.

Montant brut 10.000

T.V.A.20% +2.000

Net à payer =12.000

Le paiement est à crédit

- Enregistrez cette facture chez Khalil et Fouad

Chez le client Fouad

6111 achat de M/ses	34552 Etat, TVA Réc./ch	4411 fournisseurs
10.000	2.000	12.000

Chez le fournisseur Khalil

7111 vente de M/ses	4455 Etat TVA facturée	3421 client
10.000	2.000	12.000

G-3 Comptabilisation de la T.V.A. due ou à décaisser :

La T.V.A. à décaisser calculée dans le point mécanisme de T.V.A. (voir cours), sera comptabilisé dans un compte de passif qui est :

4456 Etat T.V.A. due ce dernier sera soldé le jour de paiement de la T.V.A.

Exemple : reprenons l'exemple du mécanisme de la T.V.A.

34552 Etat TVA Réc./ch (3.000) <u>3.000</u>	4455 Etat TVA facturée <u>10.000</u> (10.000)	34551 Etat TVA Réc./Imm. (2.000) <u>2.000</u>
5161 Caisse 5.000	4456 Etat TVA due 5.000 <u>5.000</u>	

---> Jour du paiement ← Jour du calcul de la T.V.A. due

Remarque :

Si la T.V.A. facturée < T.V.A. récupérable, dans ce cas on parle de :

Crédit T.V.A. : 3456 Etat crédit T.V.A.

Exemple : supposons que la T.V.A. récupérable sur les charges est 9.000dh.

34552 Etat TVA Réc./ch (9.000) <u>9.000</u>	4455 Etat TVA facturée <u>10.000</u> (10.000)	34551 Etat TVA Réc./Imm. (2.000) <u>2.000</u>
	4456 Etat crédit TVA <u>1.000</u>	

← Jour du calcul de la T.V.A. due

Exercice 1:

Montant brut 7000dh, rabais 2%, remise 4%, ristourne 3%, escompte 1%.

T.A.F.: Établir la facture et comptabiliser-la. Sachant que le règlement est effectué par banque.

Exercice 2:

Soient les informations suivantes:

- TVA facturée de mars 26000dh;
- TVA récupérable sur achats de biens et services de février 7000 dh, de mars 12000dh;
- TVA récupérable sur achats des immobilisations de février 3000dh, de mars 8000dh.

T.A.F.: - Déterminer le montant de TVA à payer du mois de mars.

- Quand est-ce que le paiement aura lieu?

Exercice 3:

Soient les informations suivantes:

- TVA facturée sur des ventes des biens d'avril 3000dh;
- TVA facturée sur des ventes des services d'avril 10000dh;
- TVA facturée sur des ventes des services de mars 9000dh;
- TVA récupérable sur achats des biens de mars 2000 dh ;
- TVA récupérable sur achats des services de mars 2500 dh ;
- TVA récupérable sur achats des immobilisations d'avril 1000dh ;
- TVA récupérable sur achats des immobilisations de mars 4000dh ;

T.A.F.: - Déterminer le montant de TVA à payer du mois d'avril.

- Quand est-ce que le paiement aura lieu?

Exercice 4 :

L'entreprise Sud a effectué les opérations suivantes :

Le 15-01 : achat de marchandises 50.000 hors taxe facture n° a3901

Le 25-01 : paiement des frais d'entretien et de réparation 900dh Ht, bon de caisse 250.

Le 05-02 : vente de marchandises 80.000dh HT facture n° V340 ;

Le 10/02 : acquisition de mobilier de bureau 15.000dh HT, chèque n°321002 ;

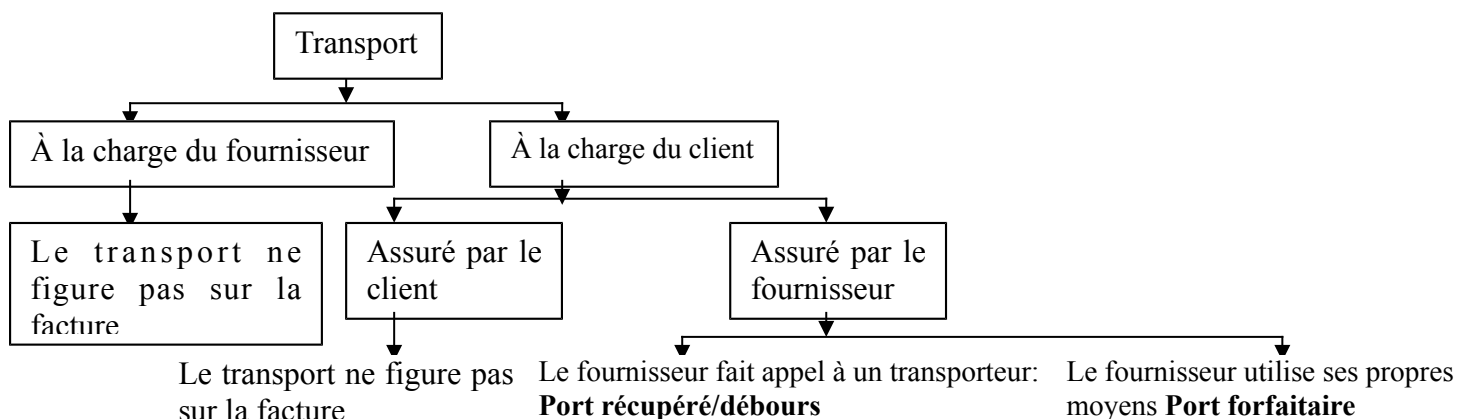
Le 15/02 : achat de marchandises 10.000dh HT, facture n° a42 ;

Le 25-02 : paiement de charges locatives 4.000dh HT, chèque n°B331003 .

T.A.F. :1- Enregistrer les opérations dans le journal de l'entreprise;

2- Présenter les comptes schématiques de la T.V.A. en fin de février.

3- Déterminer le montant de TVA à décaisser fin de mars et passer les écritures correspondantes.

Le port :

Dans les relations commerciales, le transport des marchandises peut être assuré par le fournisseur lui-même ou bien par un tiers (ex. CTM)

1- Port forfaitaire (assuré par les moyens propres du fournisseur)

Exemple :

13/03 : Khalid a reçu la facture n° 840 du fournisseur Ali du montant de 20.000dh. Transport assuré par le fournisseur : 700dh ; TVA20% ; le règlement dans un mois.

T.A.F. : - établir la facture

- passer les écritures chez Khalid et Ali.

Facture 840	
M.B.	20.000
Port	+700
	=20.700
T.V.A.20%	+4.140
Net à payer	=24.840

Chez le client

	13/03	
6111	Achat de M/ses	20.000
61425	Transport/achat	700
34552	Etat TVA réc./ch.	4.140
4411	Fournisseur	24.840
	Facture n°840	

Chez le fournisseur

	13/03	
3421	Client	24.840
7111	Vente de M/ses	20.000
71276	Ports et frais	700
	accessoires facturés	
4455	Etat TVA facturée	4.140
	Facture n°840	

N.B : Le port est taxé du même taux que les marchandises. Car, il est considéré en fiscalité comme un élément du prix de vente.

2- Transport assuré par un tiers : port en débours ou récupéré

Exemple : le 15/01 : Fouad commerçant à Guélmim, a versé 650dh en espèce pour le transport des marchandises convoyées à son client Jamal commerçant à Tantan.

La même date, Fouad a envoyé à son client Jamal la facture B40 suivante :

Montant Brut	11.200
Port	650
TVA/M ^{ses} 20%	
T.V.A./Port : 14%	

Facture B 40	
M.B.	11.200
Port	+2.240
	=13.440
Port	+570,17
T.V.A.20%	+79,83
Net à payer	=14.090

Chez le client JAMAL

	15/01	
6111	Achat de M/ses	11.200
61425	Transport/achat	570,17
34552	Etat TVA réc./ch.	2319,83
4411	Fournisseur	14.090
	Facture n°B40	

Chez le fournisseur FOUAD

	15/01	
61426	Transport/ventes	570,17
34552	TVA réc./charges	79,83
5161	Caisse	650
3421	Fac.D16 d°	
	Client	14.090
7111	Vente de M/ses	11.200
61426	Transport/ vente	570,17
34552	Etat TVA réc./ch.	79,83
4455	Etat TVA facturée	2240
	Facture n°840	

II- Facture Avoir:

La facture « avoir » est établie par le fournisseur et traduit la dette du fournisseur envers son client et cela dans les événements suivants :

- un retour de marchandises non conformes ou défectueuses ;
- une réduction commerciale RRR accordée avec retard par le fournisseur ou d'une réduction financière.

Section I : Le retour de marchandises :

Il arrive qu'un client retourne des marchandises déjà achetées à son fournisseur, soit parce qu'elles sont défectueuses ou encore parce qu'elles ne sont pas conformes à la commande qu'il a passé. Le fournisseur doit alors établir une facture avoir du montant de ce retour.

Exemple :

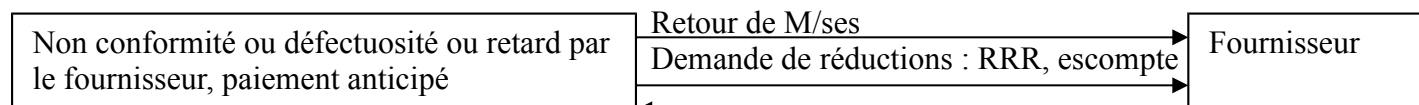
Zidane vend à Jawad, pour 3.500dh de marchandises. Après 3 jours il lui réexpédie une partie de la marchandise vendue d'une valeur de 1.200dh. Zidane a, alors adressé à Jawad la facture d'avoir A14 pour ce retour.

Enregistrement :

Pour l'enregistrement, il suffit d'inverser les écritures initiales. Ainsi :

Chez client			chez fournisseur		
4411	F ^{eur}	1440	7111	ventes de M/ses	1200
6111	achat de M/ses	1200	4455	Etat TVA facturée	240
34552	Etat TVA rec./ch	240	3421	clients	1440
	facture A14			facture A14	

L'Avoir



Dette

Exercice sur les factures avoir :

L'entreprise EL FADI réalise au cours du mois de juin 2006 les opérations suivantes :

02-06 : Vente au client BACHIR, facture EF4524, Mt :22.450HT. Remise 5%, escompte de règlement 1%, port 500dh (assuré par des tiers à la charge du client).

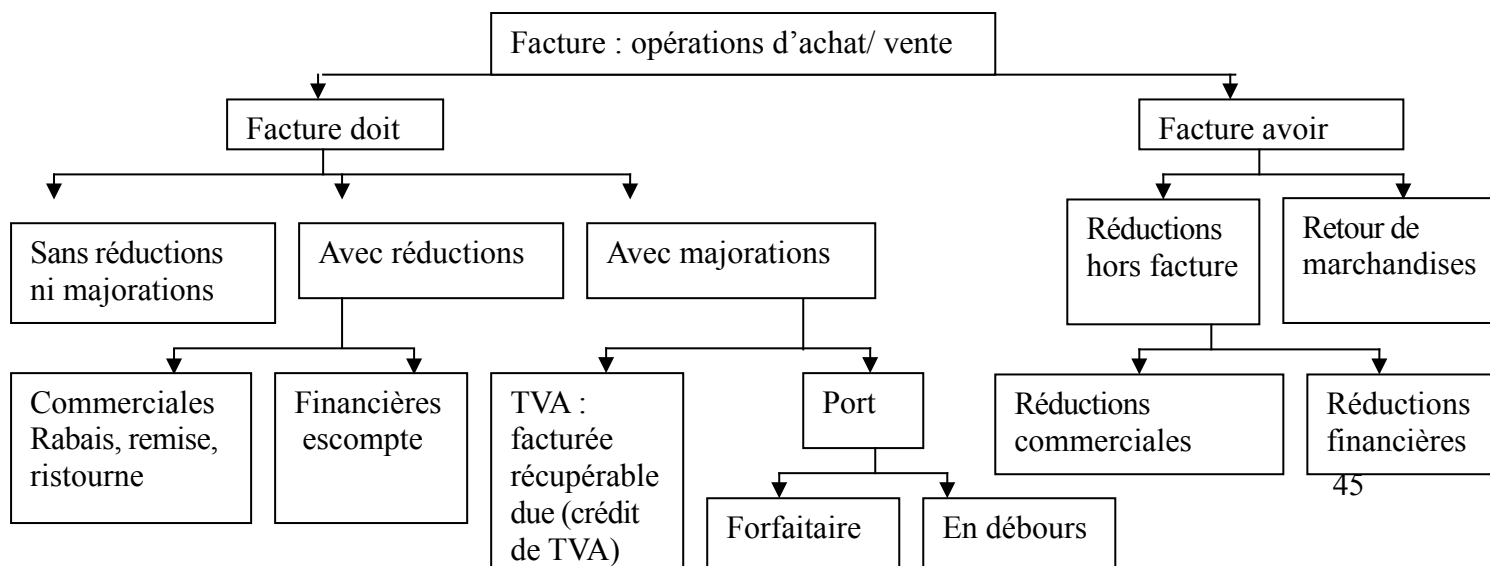
05-06 : Le client Bachir renvoie à l'entreprise un lot de produits finis défectueux relatif à la facture EF :4524, montant brut :2.300dh HT, et demande un rabais sur la quantité restante.

08-06 : L'entreprise adresse au client Bachir la facture d'avoir correspondante EF/a :312, rabais accordé :6%.

22-06 : Vente au client Salah, facture EF 4538 : 15.300dh HT de marchandises. Remise 5%. Le transport a été assuré par un tiers (Entreprise de transport) et réglé par le client Salah à la réception des marchandises, 912dh T.T.C. en espèces (facture FT₁₀).

23-06 : le client Salah réclame un rabais de 2% sur le net commercial à l'entreprise. Celle-ci accepte et lui adresse le jour même la facture d'avoir correspondante EF/a :313.

T.A.F.: Reconstituer les factures et enregistrer ces opérations au journal de l'entreprise et de ses clients.



Correction de l'exercice :

El Fadi	Le 02/06
Client Bachir	
Facture n° EF 4524	
Montant	22450
Remise 5%	- 1122,5
	=21327,5
Net commercial	- 213,275
Escompte 1%	=21114,225
	+ 4222,845
Net financier	= 25337,07
TVA 20%	
Net T.T.C.	+ 570
Port 500dh	= 25907,07
T.V.A. 14% :70dh	
Net à payer	

El Fadi	Le 08/06
Client Bachir	
Facture avoir n° EF/a 312	
Montant brut	2300
Remise 5%	- 115
	=2185
Net commercial	- 21,85
Escompte 1%	=2163,15
	+ 432,63
Net financier	= 2595,78
TVA 20%	
Net T.T.C.	+ 1148,55
Rabais 6%	+ 229,71
(21327,5 – 2185)*6%	= 3974,04
T.V.A.20%	

El Fadi	Le 08/06
Client Bachir	
Facture n° EF4538	
Montant brut	15300
Remise 5%	- 765
	=14535
Net commercial	+ 2907
TVA 20%	= 17442

Facture n° FT ₁₀	
Montant brut	800
TVA 14%	+ 112
	= 912

El Fadi	Le 08/06
Client Bachir	
Facture avoir n° EF/a 312	
Rabais 2%	290,7
(14535*2%)	
T.V.A.20%	+ 58,14
	= 348,84
Net à déduire	

Le journal de l'E/se EL FADI

	02/06	
61426	Transport / ventes	500
34552	Etat TVA recup. / charges	70
5161	Caisse	570
	facture n°...	
	d°	
3421	Client	25907,07
6386	Escompte accordé	213,275
71211	Vente de p/dts finis	21327,5
34552	Etat TVA récup/charges	70
4455	Etat TVA facturée	4222,845
61426	Transport /vente	500
	facture EF 4524	
	08/06	
71211	Vente de produits finis	2185
4455	Etat TVA facturée	432,63
3421	Client	2595,78
6386	Escompte accordé	21,85
	Retour de pdts finis EF a :312	
	d°	
7129	RRR accordé par l'entreprise	1148,55
4455	Etat TVA facturée	229,71
3421	Client	1378,26
	facture avoir EF a :312	
	22/06	
3421	Client	17.442
71211	Vente de pdts finis	14.535
4455	Etat TVA facturée	2.907
	facture avoir EF 4538	
	23/06	
7129	RRR accordé	290,7

Chez BACHIR

	08/06	
4411	Fournisseur	3974,04
7386	Escompte obtenu	21,85
6111	Achat de M/ses	2185
34552	Etat TVA recup/chges	662,34
6119	RRR obtenu	1148,55
	facture avoir EF a :312	

Chez SALAH

	22/06	
6111	Achat de M/ses	14535
34552	Etat TVA récup/chges	2907
4411	Fournisseur	17442
	facture EF 4538	
	d°	
61425	Transport/achat	800
34552	Etat TVA récup/charges	112
4411	Caisse	912
	facture n° FT ₁₀	
	23/06	
4411	Fournisseur	348,84
6119	RRR obtenu/achat de M/se	290,7
34552	Etat TVA récup/chges	58,14
	facture EF a :313	

4455	Etat TVA facturée	21,85
3421	Client	348,84
	Fac avoir EF/a :313	

CHAPITRE III : LES EMBALLAGES

NOTIONS D'EMBALLAGES

DÉFINITION

Les emballages sont des biens de nature hétérogène destinés à (contenir et ou conditionner) les biens vendus. Exemple : boîte de conserve, bouteille en verre, citerne...

CLASSIFICATION

On distingue :

1- Les emballages perdus

Ce sont des emballages de faibles valeurs par rapport à celle du contenu, donc jetables. Leur prix est intégré à celui du bien principale. Exemples : cartons, sachets en papier, bouteille en plastique...

Ces emballages sont considérés comme élément stockables, leur achat est une charge notée dans le compte :

61231 Achat d'emballage perdu

Et on tient compte de la valeur de la variation au compte :

61243 Variation des stocks d'emballage

2- Les emballages récupérables

Ce sont des emballages dont la valeur marchande est non négligeable donc susceptible d'être restituée.

Ces emballages sont temporairement livrés aux clients mais restent la propriété du vendeur qui normalement les récupère par la suite. Cette opération est appelée *la consignation*. Leur prix appelés « *prix de consignation* » figure sur la facture.

a- Les emballages récupérables identifiables

Ce sont les emballages dont les caractéristiques techniques les rendent reconnaissables individuellement. Exemples : citernes, conteneurs...

Ces emballages sont considérés comme des immobilisations, inscrites dans le compte :

2333 Emballage récupérable identifiable.

Remarque : toutes les règles concernant les amortissements, les cessions d'immobilisations s'y appliquent.

b- Les emballages récupérables non identifiables

Ils ne sont pas identifiables unité par unité. Exemples : bouteilles de boissons, sacs...

Ce sont des éléments stockables dont les achats sont enregistrés dans le compte :

61232 Achat d'emballage récupérable non identifiable

Et dont les stocks passent par le compte :

61243 Variation de stock d'emballage

Remarque : 61233 achat d'emballages à usage mixte : compte utilisé pour les emballages qui peuvent être indifféremment soit vendus en même temps que les produits, soit consignés aux clients.

OPÉRATION D'ACHAT D'EMBALLAGE

Exemple : opérations effectuées par l'entreprise MAJD

Le 10-05-2006 : acquisition de 3 citernes à 15.000dh l'une. T.V.A. 20%.

Le 15-05-2006: achat de 2000 caisses à 15dh l'une T.V.A. 20%.

Le 20-05-2006: achat de 10 kg de caisses en plas^{10/05})dh le kg. T.V.A. 20%.

2333		Emballage récupérable identifiable	45000	
34551		Etat TVA récupérable /immobilisation	9000	
	4481	Dettes/acquisition d'immob.		
	54.000			
		Acquisition de 3 citernes		
		15/05		
61232		Emballage récupérable non identifiable	30000	
34552		Etat TVA récupérable /charges	6000	
	4411	Fournisseur		
		36000		
		Achat de 200 caisses		
		20/05		
61231		Achat d'emballages perdus	200	
34552		Etat TVA récupérable /charges	40	
	4411	Fournisseur		
		Achat de 10kg de caisses en plastique		240

CONSIGNATION

Elle fait naître :

Chez l'acheteur :

- Une **dette** dont le montant = au prix de consignation précisé envers le fournisseur de marchandises.
- Une **créance** d'un montant = au prix de consignation sur ce fournisseur. Cette créance devient exigible lors de la restitution de l'emballage.

Le compte utilisé est **3413** fournisseurs, créances pour emballages et matériels à rendre.

Chez le vendeur :

- Une **créance** sur le client dont le montant = au prix de consignation.
- Une **dette** du même montant envers le client à honorer lors de la récupération de l'emballage.

Le compte utilisé est 4425 clients, dettes pour emballages et matériel consignés.

Exemple : enregistrons la facture suivante :

Chez le client NASR

FILROC		6111	4411	Achat de M/ses	15600	
I- FACTURE N°126		34552		Etat TVA récu/charges	3120	
DOIT : NASR		3413		F ^{eur} , créances pr Emb.&M à rendre Fournisseur	300	
M/ses	15600			Facture n ° 216		
TVA 20%	+3120					
Montant TTC	=18720					
30 caisses	+300					

Chez le vendeur

3421		Client	19020	
	7111	Vente de marchandises	15600	
	4425	Client, dettes pour Emb.&Mat. Consignés		300
	4455	Etat TVA facturée		3120
		Facture n° 216		

RESTITUTION OU LE RETOUR (CAS NORMAL)

Le retour d'emballages consignés est l'opération par laquelle le client rend les emballages au fournisseur, entraînant une extinction de sa dette envers lui.

1- Retour intégral :

Le client retourne l'emballage en bon état.

Exemple 1:

Le 10/10/06 : l'entreprise SBGS expédie des bouteilles de Coca Cola à son client Snack Amine (300 bouteilles à 2dh chacune).

Le 24/10/03, l'entreprise SBGS envoie à son client Snack Amine, l'avoir n° A13 suite au

retour de tous les emballages (300 bouteilles).

T.A.F.

1- Etablir la facture n° A13 ;

2- Enregistrer la facture n° A13 chez :

* Le fournisseur SBGS ;

* Le client Snack Amine.

Solution :

1- La facture n° A13 :

Société SBGS		Le : 24/10/2006
Avoir : client Snack Amine		
Facture avoir n° A13		
Bouteilles consignées 300*2		600
Net à votre crédit		600

2- Enregistrement le 24/10/06:
Chez Le fournisseur SBGS

Chez Le client Snack Amine

4425	Clients dettes pour emballages et matériel consignés	600		4411	Fournisseur	600	
3421	Clients	600		3413	F ^{eur} , créances pour Emb.		
	facture avoir n°A13				et matériel à rendre		
					<u>fac avoir n°A13</u>		

2- Retour d'emballage avec boni, mali et TVA :

Il se peut que le client restitue l'emballage en mauvais état, dans ce cas le fournisseur peut le reprendre mais à un prix inférieur au prix de consignation.

La différence entre le prix de consignation et le prix de reprise appelée « prix de location » est considérée comme :

Boni : pour le fournisseur, enregistré dans le compte divisionnaire: **71275 bonis sur reprises d'emballages consignés ;**

Mali : pour le client, enregistré dans le compte divisionnaire: **61317 malis sur emballages rendus.**

A ce niveau intervient la T.V.A. qu'on calcule sur la différence.

Exemple 1:suite

Le 24/10/2006 : supposons que sur le lot des 300 bouteilles retournées par le client Snack

Amine à son fournisseur SBGS, 50 sont endommagées et ne sont reprises qu'à 50% de leur prix de consignation.

T.A.F.

1- Etablir la facture n° A13 ;

2- Enregistrer la facture n° A13 chez :

* Le fournisseur SBGS ;

* Le client Snack Amine.

Solution :

1- La facture n° A13 :

Société SBGS	Le : 24/10/2006
--------------	-----------------

Avoir : client Snack Amine	
Facture avoir n° A13	
Reprise de 250 bouteilles 250*2dh	500
Reprise de 50 bouteilles 50*1dh	50
-T.V.A. sur différence 20%*(600-550)=10	-10
Net à votre crédit	540

2-Enregistrement :

Chez Le fournisseur SBGS

Chez Le client Snack Amine

4425	Clients dettes pour emballages et matériel consignés	600		4411	Fournisseurs	540	
3421	clients		540	61317	Malis sur emballages rendus	50	
71275	bonis sur reprises d'emballages et matériel consignés		50	34552	Etat TVA récupérable sur les charges	10	
4455	Etat TVA facturée		10	3413	fournisseurs créances pour emballages et matériel à rendre		600
	facture avoir n°A13				facture avoir n°A13		

I. NON RESTITUTION D'EMBALLAGE :

Si le client décide de conserver la totalité des emballages, la consignation se transforme en vente, notée :

Chez le fournisseur : dans le compte divisionnaire **71278 autres ventes et produits accessoires ;**

Chez le client : dans le compte **6123 achats d'emballages.**

Les emballages ont été consignés sans T.V.A., par conséquent, il faut comptabiliser la T.V.A.

Exemple 1:suite

Le 24/10/2006 : supposons que le client conserve les 300 bouteilles. Le fournisseur SBGS lui adresse la facture doit n° b 326 pour le reste à payer.

T.A.F.

- 1- Etablir la facture doit n° b 326 ;
- 2- Enregistrer la facture doit n° b 326 chez :
 - * Le fournisseur SGBS ;
 - * Le client Snack Amine.

Solution :

- 1- La facture doit n° b 326 :

Société SBGS	Le : 24/10/2006
Doit : client Snack Amine	

Facture Doit n° b 326	
vente de 300 bouteilles 300*2dh	600
T.V.A. 20%	+120
0.2*600	
	=720
Consignation 300*2dh	-600
Reste à payer	120

2-Enregistrement :

Chez Le fournisseur SBGS

Chez Le client Snack Amine

4425	Clients dettes pour emballages et matériel consignés	600		6123	Achats d'emballages	600	
3421	Clients	120		34552	Etat TVA récupérable sur les charges	120	
71278	Autres ventes et produits accessoires	600		3413	fournisseurs créances pour emballages et matériel à rendre	600	
4455	Etat TVA facturée facture doit n° b 326	120		4411	Fournisseurs	120	

Application :

L'entreprise BRIOCHE vous fournit les informations suivantes :

10-09-2006 : Facture n° D320 à Rochdi

Marchandises : 5600 dh

Port :150 dh

Emballage :30 caisses à 20 dh l'une

T.V.A. :20%

Les emballages restitués avant le 15-09 seront repris au prix de consignation. Autrement, le

3421	Clients	7500	
7111	vente de marchandises	5600	
71276	port et frais accessoires	150	
4455	Etat TVA facturée	1150	
4425	Clients dettes pour emballages et matériel consignés facture doit n°320 du 10/09/06	600	
4425	Clients dettes pour emballages et matériel consignés	300	
3421	Clients facture avoir n°35 du 14/09/06	300	
4425	Clients dettes pour emballages et matériel consignés	200	
3421	Clients	140	
4455	Etat TVA facturée	10	
71275	Bonis sur reprises d'emballages consignés restitution de 10 caisses facA35 du18/09/06	50	
4425	Clients dettes pour emballages et matériel consignés	100	
3421	Clients	20	
4455	Etat TVA facturée	20	
71278	Autres ventes et produits accessoires conservation de 5 caisses facture A35	100	

: reste (doit n°326).

u journal de Rochdi.

Brioche le 10/09/06

Rochdi

Facture doit n° D320

Marchandises 5600

Brioche le 14/09/06

Rochdi

Facture avoir n° A35

Reprise de 15 caisses 300
à 20 dh l'une

Le journal de Rochdi :

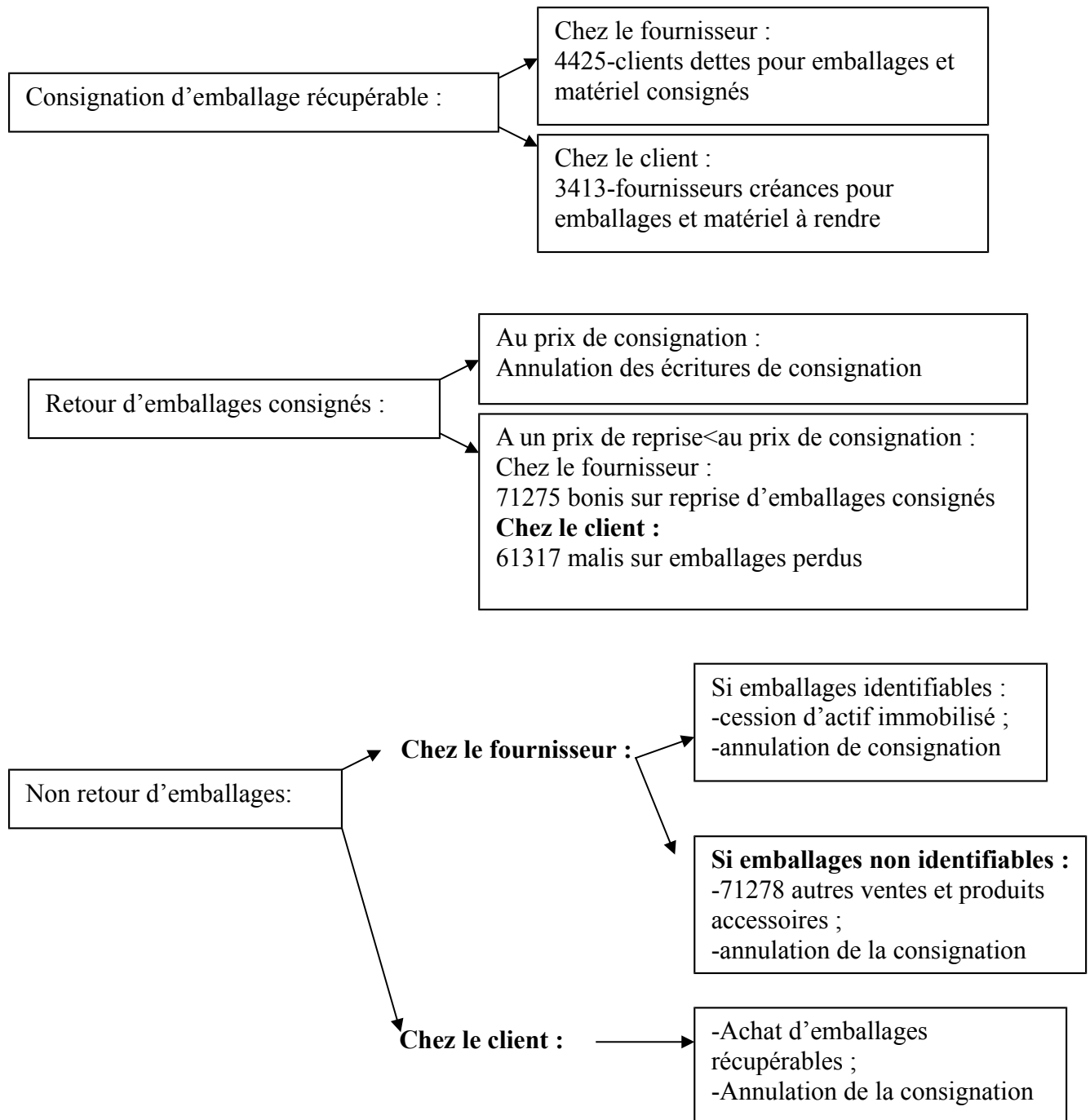
Le journal de Rochdi :

	10/09/06		
6111	Achat de M/ses	5600	
34552	Etat TVA récup/charges	1150	
3413	F ^{eur} , créances pour Emb.&Mat. à rendre	600	
61425	Transport/achats	150	
4411	Fournisseur	7500	
	Facture D 320		
14/09			
4411	Fournisseur	300	
3413	F ^{eur} , créances pr Emb.&Mat. à R		300
Fac A n°35	18/09		
4411	Fournisseur	140	
61317	Mali/emballage rendu	50	
34552	Etat TVA récupérable /charges	10	
3413	F ^{eur} , créances pr Emb.&Mat. à R		200
Fac Avoir 38	d°		
6123	Achat d'emballage	100	
34552	Etat TVA récup/charges	20	
3413	F ^{eur} , créances pr Emb.&Mat. à R		100
4425	Fournisseur		20
	Facture D 326		

Brioche	le 18/09/06
Rochdi	
Facture avoir n° A35	
Reprise de 10 caisses	150
à 15 dh l'une	
T.V.A. sur la différence	<u>-10</u>
20%(200-150)	

Brioche	le 18/09/06
Rochdi	
Facture doit n° 326	
Vente de 5 caisses	100
à 20 dh l'une	
T.V.A. 20%	<u>+20</u>
0,2*100	=120
Consignation	<u>-100</u>

Schéma récapitulatif de la consignation et du retour



CHAPITRE IV : LES REGLEMENTS AU COMPTANT

Les règlements sont des mouvements de fonds (flux de trésorerie) transitant (circulant) entre l'entreprise et ses partenaires et destinés à effacer des dettes ou des créances dans le cadre de son activité.

Une gestion rationnelle de la trésorerie de l'entreprise nécessite un suivi des règlements qui se traduisent par des encaissements et des décaissements sous forme d'espèces, de chèques et de virements bancaires.

CAISSE

Les règlements par caisse nécessitent un contrôle soit par des pièces de caisse, soit par la bande enregistreuse.

Le compte caisse **5161**, est débité du montant des espèces encaissées par l'entreprise et crédité du montant des espèces décaissées. Son solde est toujours débiteur ou nul.

Exemple :

Vous disposez des pièces de caisse « recettes » et « dépenses » de la journée du 12 février 2007 de l'entreprise « Lazreq ».

T.A.F.:

1- Passez les opérations au journal de l'entreprise.

2- Présentez le compte "caisse " arrêté le 12 février, sachant que l'existant en caisse au début de la journée était de 7.892,75 dh (compte à colonne mariée avec solde)

Pièce de caisse n°1 Journée du 12/02	Pièce de caisse n°4 Journée du 12/02	Pièce de caisse n°2 Journée du 12/02	Pièce de caisse n°3 Journée du 12/02
Dépenses	Dépenses	Recettes	Recettes
Loyer	Electricité	Retrait de la banque	Vente au comptant
Montant HT 6.000	Montant HT 5.200	7.000dh	Montant HT 8.000
TVA 20% <u>+ 1.200</u>	TVA 20% <u>+ 1.040</u>		TVA 20% <u>+ 1.600</u>
Total = 7.200	Total = 6.240		Total = 9.600

1- Le journal de l'entreprise « LAZREQ »

		12/02		
6131		Locations et charges locatives	6.000	
34552		Etat TVA réc/charges Caisse	1.200	
	5161	Caisse d° Pièce de Caisse n° 1		7.200
5161		Caisse	7.000	
	5141	Banque		7.000
		Pièces de caisse n°2		
5161		Caisse d°	9.600	
	7111	Vente de marchandises		8.000
	4455	Etat TVA facturée		1.600
		Pièce de caisse n°3		
		d°		
6125		Achats non stockés de matières et fournitures	5.200	

34552 Etat TVA récupérable /charges 1.040
 5161 Caisse 6.240
 Pièce de caisse n° 4

2- Compte à colonne marié avec solde « compte caisse de l'entreprise Lazreq

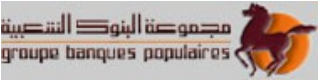
Dates	Libellés	Mouvements		Soldes débiteurs
		Débit	Crédit	
12/02/06	Solde à nouveau	7.892,75		7.892,75
12/02/06	Loyer		7.200	692,75
12/02/06	Retrait de la banque	7.000		7692,75
12/02/06	Vente de marchandises	9600		17292,75
12/02/06	Facture d'électricité		6.240	11052,75

CHEQUES ET VIREMENTS

LE CHÈQUE

On peut définir le chèque comme étant :

« L'écrit par lequel le client d'une banque (appelé tireur) donne l'ordre à celle-ci (appelée tiré) de payer une certaine somme à son profit ou au profit d'une tierce personne (appelée le bénéficiaire) ».

Sie, N°		DH.....
Payez contre ce chèque.....		
A l'ordre de		
Payable à Banque Populaire Agence Casa – Anfa	Le..... M. Ali HAKIMI 31111 7648951000 0	

Le chèque doit contenir les différentes mentions suivantes :

- La dénomination du « chèque » insérée dans le texte même du titre.
- Le mandat pur et simple de payer une somme déterminée (en chiffres et en lettres) ;
- Le nom du tiré (la banque) ;
- L'indication du lieu où le paiement doit être effectué ;
- L'indication de la date et du lieu de la création du chèque ;
- La signature du tireur.

L'absence de l'une des mentions indiquées ci-dessus fait perdre au chèque sa validité. D'autres mentions sont qualifiées de facultatives, il s'agit essentiellement de la dénomination du bénéficiaire.

Les règlements effectués par chèques bancaires ou postaux ou par virements bancaires ou postaux doivent être enregistrés en comptabilité dès l'émission du titre de paiement sans attendre l'avis de débit de la banque ou du centre de chèques postaux.

Les comptes utilisés :

5141 Banques

5143 Trésorerie générale (généralement pour les entreprises et établissements publics)

5146 Chèques postaux

Le compte d'attente pour la période qui sépare la réception de l'avis de crédit (paiement effectif) et la remise en banque pour encaissement est :

5111 Chèques à encaisser ou à l'encaissement subdivisé en :

51111 Chèques en portefeuille.

51112 Chèques à l'encaissement.

les virements

Des règlements par virements (ou des versements en espèces) au compte bancaire ou postal de l'entreprise peuvent être effectués par des tiers.

La comptabilisation de ces règlements par l'entreprise se réalise au moment de la réception de l'avis ou d'un relevé de compte bancaire.

APPLICATION

Le 02/10/2006 : vente de M/ses au client Ali 10.000 T.T.C. règlement par chèque bancaire n° 44576.

51111	02/10		10.000	8333,33 1666,67
	7111 4455	Chèque en portefeuille Vente de M/ses Etat T.V.A. facturée Chèque n°445676		

Le 03/10/2006 : remise du chèque n° 445676 à la Banque

51112	03/10		10.000	10.000
	51111	Chèque à l'encaissement Chèque en portefeuille Remise du chèque n° 445676 à l'encaissement		

Le 05/10/2006 : Avis de crédit n°A312 du chèque n°445676

5141	05/10		10.000	10.000
	51112	Banque Chèque à l'encaissement Avis de crédit n°A312 du chèque n°445676		

